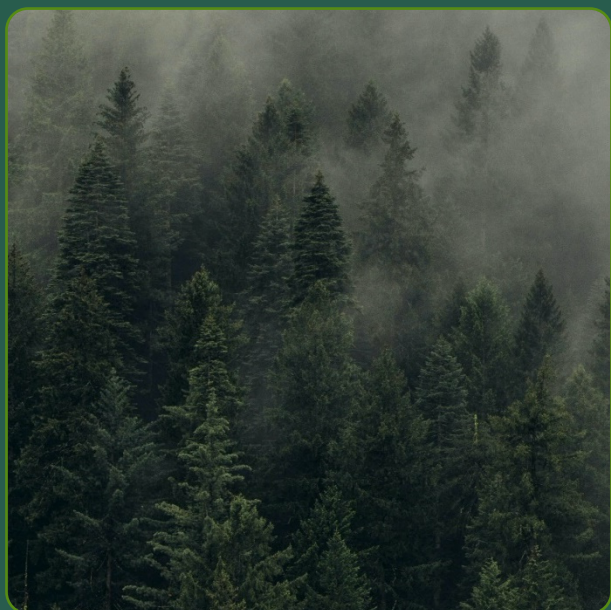




CADRE STRATEGIQUE DE FSC POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITE (2026-2032)



Titre :	Cadre stratégique de FSC pour le climat et la biodiversité (2026-2032)
Dates :	Date d'approbation : 12 décembre 2025
	Date de publication : 10 mars 2026
Contact pour les commentaires :	Courriel : strategy@fsc.org
Objectif du document :	Le présent document a été élaboré afin de clarifier le rôle de FSC dans la lutte contre les défis liés au climat et à la biodiversité et pour servir de guide pour le développement et la mise en œuvre de solutions dynamiques.

Lecture du cadre stratégique :

Chapitre	Description
1 – Contexte	Ce chapitre présente le contexte dans lequel s'inscrit le présent cadre stratégique; il esquisse les crises du climat et de la biodiversité actuelles, le rôle des forêts et des populations qui en dépendent, ainsi que le rôle de FSC dans la lutte contre ces crises (dont les solutions actuelles, les atouts, les limites et les opportunités). Il fournit le contexte analytique nécessaire à l'élaboration de la théorie du changement (TdC) dans ce cadre.
2 – Théorie du changement	La TdC appliquée au présent cadre stratégique comprend l'énoncé du problème, la vision du changement (ce que le cadre aspire à faire progresser) et les conditions préalables nécessaires à la réalisation de cette vision (ce qui doit changer). Ce chapitre se concentre sur le secteur forestier dans son ensemble et sur son rôle dans le contexte du climat et de la biodiversité. Il fournit la justification des interventions de FSC, qui sont décrites dans le chapitre suivant.
3 – Priorités stratégiques	Ce chapitre expose les priorités stratégiques ainsi que les résultats et réalisations connexes, s'articulant autour des contributions de FSC à la TdC globale. Ce chapitre décrit comment et pourquoi FSC contribuera à la vision et présente à titre d'exemple des activités à mettre en œuvre entre 2026 et 2032.
4 – Plan de mise en œuvre	Ce chapitre décrit la supervision et le suivi de la mise en œuvre du cadre stratégique.

© 2026 Forest Stewardship Council, A.C. Tous droits réservés
FSC® F000100

Vous ne pouvez pas distribuer, modifier, transmettre, réutiliser, reproduire, republier ou utiliser les éléments protégés par le droit d'auteur contenus dans ce document à des fins publiques ou commerciales sans l'autorisation écrite expresse de l'éditeur. Vous êtes autorisé(e) à consulter, télécharger, imprimer et distribuer des pages individuelles de ce document à des fins d'information uniquement.

AVANT-PROPOS

Le Forest Stewardship Council (FSC) finalise actuellement son cadre stratégique pour le climat et la biodiversité pour la période 2026-2032, à un moment charnière de son histoire. Fondé en 1994, il s'agissait à l'origine d'une initiative volontaire basée sur le marché et visant à combler une lacune dans la réglementation forestière mondiale. Trois décennies plus tard, le monde d'aujourd'hui est confronté à une aggravation des crises liées au climat et à la biodiversité qui constituent une menace existentielle pour l'humanité. Dans un contexte de troubles politiques, d'incertitude réglementaire et de reculs environnementaux, FSC s'appuie sur son expérience en tant que fournisseur de solutions crédibles. Cependant, il est de plus en plus clair que FSC ne peut pas faire face seul à ses défis.

En tant qu'organisation relativement modeste face à ces deux crises mondiales jumelles, FSC doit clairement identifier les moyens par lesquels il peut contribuer aux solutions locales et mondiales. Bien que la mission de FSC, qui consiste à promouvoir une gestion responsable des forêts, comprenne intrinsèquement l'action climatique et la protection de la biodiversité, l'organisation n'a cependant pas encore été en mesure de démontrer pleinement comment cette mission fait avancer et promeut les efforts déployés en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de conservation de la biodiversité. Par le biais de plusieurs motions soumises à l'Assemblée générale, les membres de FSC ont chargé l'organisation de traiter cette question de manière proactive et d'aborder ces défis de manière plus stratégique. Ce cadre répond à cet appel.

En pratique, cela signifie que l'action climatique et la conservation de la biodiversité devront être prises en compte dans l'élaboration et la révision des normes fondamentales de FSC, ainsi que dans les solutions de FSC qui vont au-delà de la certification. Cela impliquera d'utiliser des connaissances scientifiques et données de pointe pour étayer le travail de FSC et démontrer les résultats de sa mission. Cela implique également des partenariats et un engagement actifs afin de contribuer aux connaissances, de mobiliser les moyens d'action et d'influencer les politiques dans le cadre d'une coalition d'acteurs partageant les mêmes idées.

En tant qu'organisation axée sur ses membres et comptant des titulaires de certificats dans le monde entier, FSC dispose d'une vaste communauté de parties prenantes et de partenaires qu'il peut mettre à contribution pour amplifier son message et renforcer son influence dans les dialogues nationaux et internationaux sur le climat et la biodiversité. Pour exploiter les connaissances collectives et la créativité issues de cette coalition diversifiée, tout en orientant les efforts et les ressources de l'organisation afin de mener à bien sa mission de la manière la plus percutante possible, FSC a besoin de disposer d'un cadre clair accessible à tous ses membres et partenaires. Ce cadre fournira une approche stratégique à long terme en décrivant la théorie du changement nécessaire à cet effet et en instaurant des garde-fous afin d'orienter et de concentrer le travail de FSC sur le climat et la biodiversité.

La mise en œuvre de ce cadre stratégique pour le climat et la biodiversité commence alors que FSC finalise sa stratégie mondiale 2027-2032 et qu'il procède à la révision de ses principes, critères et indicateurs génériques internationaux (PCI). Ces trois processus ont été intentionnellement coordonnés pour s'assurer que le cadre pour le climat et la biodiversité soit pleinement intégré à la stratégie mondiale 2027-2032 et contribue à la révision des PCI.

Au cours des 31 dernières années, la compréhension du rôle essentiel des forêts dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique s'est approfondie. Parallèlement, les synergies entre l'action climatique et la conservation de la biodiversité sont devenues plus évidentes et sont désormais largement reconnues. La conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2025, qui s'est tenue sous la présidence du Brésil, a placé les forêts au centre des discussions sur le climat.

La mission de FSC est donc plus pertinente que jamais.



Stuart Valentine
Président du conseil
d'administration



Amanda Andrade
Présidente du comité de
planification stratégique du conseil
d'administration



Subhra Bhattacharjee
Directrice générale

Décembre 2025

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
RÉFÉRENCES	5
TERMES ET DÉFINITIONS	7
ABRÉVIATIONS	10
RÉSUMÉ	11
1. Toile de fond	14
1.1 Contexte	14
1.1.1 Les forêts et le changement climatique	15
1.1.2 Les forêts et la perte de biodiversité	16
1.1.3 Les forêts et les populations qui en dépendent	17
1.2 Les solutions actuelles de FSC pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité	18
1.2.1 La certification de la gestion forestière	19
1.2.2 Les bénéfices vérifiés par FSC	20
1.2.3 Au-delà des zones certifiées FSC	20
1.3 Les atouts de FSC dans la promotion de l'action climatique et de la conservation de la biodiversité	20
1.4 Limites dans la promotion de l'action climatique et de la conservation de la biodiversité	22
1.5 Les opportunités d'extension de l'impact de FSC sur le climat et la biodiversité	23
1.5.1 Efficacité accrue	23
1.5.2 Une portée et une visibilité accrues	24
1.5.3 Amélioration de la mobilisation des ressources	25
2. Théorie du changement	26
3. Priorités stratégiques	32
Priorité stratégique n° 1 : promouvoir des pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité	32
Priorité stratégique n° 2 : tirer parti des marchés et des financements pour encourager les pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité	39
Priorité stratégique n° 3 : faire progresser les politiques et les partenariats afin de promouvoir les forêts en tant que solutions pour le climat et la biodiversité	44
4. Plan de mise en œuvre	48
Annexe 1. Méthodologie d'élaboration du cadre stratégique de FSC pour le climat et la biodiversité 2026-2032	49

RÉFÉRENCES

Les documents référencés ci-dessous ont été pris en compte dans l'élaboration du présent document :

Documents normatifs

FSC-POL-01-004 V3-0	Politique pour l'association
FSC-STD-01-001 V5-3	Principes et critères FSC de bonne gestion forestière
FSC-STD-60-004 V2-1	Indicateurs génériques internationaux
FSC-STD-60-006 V1-2	Process Requirements for the Development and Maintenance of National Forest Stewardship Standards (Exigences relatives au processus d'élaboration et de mise à jour des normes nationales de gestion forestière, existe seulement en anglais et espagnol)
FSC-PRO-01-004 V1-0	Cadre de réparation de FSC
FSC-PRO-01-007 V1-0	Cadre de réparation de FSC
FSC-PRO-30-011 V1-2	Procédure d'amélioration continue
FSC-PRO-30-006 V2-1	Procédure Services écosystémiques : démonstration des impacts et outils de marché
FSC-PRO-60-006b V2-0	Cadre d'évaluation des risques
FSC-PRO-60-007 V1-2	Structure, content and development of Interim National Standards (Structure, contenu et élaboration des normes nationales provisoires, existe seulement en anglais et espagnole)

Autres documents

Analysis of the different tools, standards and guidelines, and their possible role in the FSC Restoration Toolbox (Analyse des différents outils, normes et lignes directrices, et de leur rôle possible dans la boîte à outils de restauration de FSC) (septembre 2022)

Climate Change and Forests: Understanding risks, evaluating impacts and implementing integrated solutions for adaptation and mitigation (Changement climatique et forêts : comprendre les risques, évaluer les impacts et mettre en œuvre des solutions intégrées pour l'adaptation et l'atténuation) (mai 2024)

Discussion Paper on Mitigation Hierarchy and carbon markets (Document de travail sur la hiérarchie des mesures d'atténuation et les marchés du carbone) (mai 2024)

Final Technical Analysis: « Operationalizing compensation or/and neutralization in the ES Procedure (FSC-PRO-30-006) » (Analyse technique finale : « Opérationnalisation de la compensation et/ou de la neutralisation dans la procédure relative aux services écosystémiques FSC-PRO-30-006 ») (juin 2024)

FSC Climate Adaptation Action Plan (Plan d'action de FSC pour l'adaptation au changement climatique) (2024)

FSC Conservation and Restoration Solutions Green Paper (Livre vert de FSC sur les solutions de conservation et de restauration) (projet de document d'avril 2025)

Stratégie mondiale 2021-2026 de FSC

FSC Strategic Framework on diversity and gender (Cadre stratégique de FSC sur la diversité et le genre) (mars 2023)

Strategic Framework for an FSC Climate Change Engagement (Cadre stratégique pour l'engagement de FSC en faveur du changement climatique) (novembre 2012)

Summary Report 1 – Restoration Toolbox (Rapport de synthèse 1 – Boîte à outils pour la restauration) (décembre 2023)

TERMES ET DÉFINITIONS

Adaptation fondée sur les écosystèmes : désigne l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation visant à aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique. (Source : CCNUCC, 2009 (FCCC/AWGLCA/2008/16).)

Communautés locales : désigne les communautés de toute taille qui se trouvent à l'intérieur ou à proximité de l'unité de gestion, ainsi que celles qui sont suffisamment proches pour avoir un impact significatif sur l'économie ou les valeurs environnementales de l'unité de gestion ou pour que leur économie, leurs droits ou leur environnement soient affectés de manière significative par les activités de gestion ou par les aspects biophysiques de l'unité de gestion. (Source : FSC 2011.)

Consentement libre, informé et préalable (CLIP) : désigne la condition juridique selon laquelle une personne ou une communauté peut être considérée comme ayant donné son consentement à une action avant son commencement, sur la base d'une appréciation et d'une compréhension claires des faits, des implications et des conséquences futures de cette action, et de la connaissance de tous les faits pertinents au moment où le consentement est donné. Le consentement libre, informé et préalable comprend le droit d'accorder, de modifier, de refuser ou de retirer son approbation. (Source : d'après le document de travail préliminaire sur le principe de consentement libre, informé et préalable des peuples autochtones (...) (E/CN.4/Sub.2/AC.4/2004/4, 8 juillet 2004) de la 22^{ème} session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, Groupe de travail sur les populations autochtones, juillet 2004.)

Conservation fondée sur les droits : désigne des initiatives de conservation culturellement appropriées qui sont soutenues par l'autodétermination et l'action collective des communautés et qui sont garanties par des droits fonciers collectifs sûrs et inaliénables sur leurs terres traditionnelles.

Conservation/protection : ces termes sont utilisés de manière interchangeable pour désigner les activités de gestion visant à maintenir à long terme les valeurs environnementales ou culturelles identifiées. Les activités de gestion peuvent aller d'une intervention nulle ou minimale à une gamme spécifique d'interventions et d'activités appropriées visant à maintenir ces valeurs identifiées, ou compatibles avec le maintien de celles-ci. (Source : norme FSC-STD-01-001 V5-2, 2015.)

Diversité biologique : désigne la variabilité des organismes vivants provenant de toutes sources, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela inclut la diversité au sein des espèces, la diversité entre les espèces, et la diversité des écosystèmes. (Source : Convention sur la diversité biologique de 1992, article 2.)

Émissions de catégorie 3 : désigne toutes les émissions indirectes (non incluses dans la catégorie 2, c'est-à-dire les émissions provenant de la production d'électricité, de vapeur, de chauffage ou de refroidissement achetées ou acquises et consommées par l'entreprise déclarante) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval. (Source : Technical Guidance for Calculating Scope 3 Emissions (Guide technique pour le calcul des émissions de catégorie 3), Protocole des gaz à effet de serre, 2013.)

Foresterie intelligente sur le plan climatique : désigne une approche de la gestion forestière qui intègre l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans les politiques, les plans et les pratiques afin de garantir que les forêts restent productives, résilientes et capables d'apporter des avantages écologiques, sociaux et économiques aux générations actuelles et futures. Elle consiste à gérer les forêts de manière à augmenter le stockage et la séquestration du carbone, à utiliser les produits forestiers pour remplacer les matériaux fossiles et à rendre les forêts plus résilientes face aux effets du

changement climatique, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes. (Source : d'après le guide de référence de la FAO sur l'agriculture intelligente face au climat.)

Gestion durable des forêts (GDF) : désigne un concept dynamique et évolutif, qui vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, dans l'intérêt des générations présentes et futures. (Source : AGNU, 2008, Résolution 62/98 « Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts »).

Note 1 : les statuts de FSC font référence à la promotion de la **gestion responsable des forêts (GRF)**, qui regroupe des pratiques de gestion forestière appropriées sur le plan environnemental, bénéfiques sur le plan social et économiquement viables, telles que définies par les principes et critères de FSC.

Note 2 : dans ce document, le terme **GDF** est utilisé pour désigner le secteur au sens large, tandis que le terme **GRF** est utilisé pour désigner spécifiquement les activités dans le contexte de FSC.

Peuples autochtones : désigne les personnes et groupes de personnes qui peuvent être identifiés ou caractérisés comme suit :

- la caractéristique ou le critère clé est l'autoidentification d'une personne en tant que membre du peuple autochtone donné et le fait d'être accepté par la communauté en tant que membre de ce peuple autochtone ;
- continuité historique avec les sociétés précoloniales et/ou antérieures à l'arrivée des occupants. ;
- un lien fort avec les territoires et les ressources naturelles environnantes ;
- des systèmes sociaux, économiques ou politiques distincts ;
- une langue, une culture et des croyances distinctes ;
- forment des groupes non dominants de la société ;
- prennent la résolution de maintenir et de reproduire leurs environnements et systèmes ancestraux en tant que peuples et communautés distincts.

(Source : adapté de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, fiche d'information « Qui sont les peuples autochtones », octobre 2007, du Groupe des Nations Unies pour le développement, « Lignes directrices sur les questions relatives aux peuples autochtones », Nations Unies 2009 et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 13 septembre 2007.)

Peuples traditionnels : désigne des groupes sociaux ou des peuples qui ne s'identifient pas comme autochtones et qui revendiquent des droits sur leurs terres, leurs forêts et d'autres ressources sur la base d'une coutume établie de longue date ou d'une occupation et d'une utilisation traditionnelles. (Source : Forest Peoples Programme (Programme pour les peuples forestiers) (Colchester, M., 2009).)

Réalisations : désigne des changements dans les compétences ou les capacités des individus ou des institutions, ou dans la disponibilité de nouveaux produits et services. (Source : UNDG (GNUDD) 2011, Results-Based Management Handbook (Manuel de gestion axée sur les résultats, seulement disponible en anglais).)

Réseau de zones de conservation : désigne les parties de l'unité de gestion pour lesquelles la conservation est l'objectif principal et, dans certaines circonstances, exclusif ; ces zones comprennent les placettes d'échantillonnage représentatives, les zones de conservation, les zones de protection, les zones de connectivité et les zones à haute valeur de conservation. (Source : norme FSC-STD-60-004 V2-1, 2023.)

Restauration : désigne un processus visant à aider à la reconstitution d'un écosystème (et des valeurs de conservation qui y sont associées) qui a été dégradé, endommagé ou détruit. (Source : adapté de Gann et al 2019, « International principles and standards for the practice of ecological restoration » (Principes et normes internationaux pour la pratique de la restauration écologique). Deuxième édition.

Society for Ecological Restoration.) (Version abrégée – voir le cadre de réparation de FSC pour obtenir la définition complète.)

Résultats : désigne les effets escomptés ou obtenus des réalisations découlant d'une intervention donnée. (Source : adapté de UNSDG (GNUDD) 2011, Results-Based Management Handbook (Manuel de gestion axée sur les résultats).)

Services écosystémiques : désigne les avantages que les populations tirent des écosystèmes. Ceux-ci comprennent ce qui suit :

- a. des services d'approvisionnement tels que la nourriture, les produits forestiers et l'eau ;
- b. des services de régulation tels que la régulation des inondations, de la sécheresse, de la dégradation des sols, de la qualité de l'air, du climat et des maladies ;
- c. des services de soutien tels que la formation des sols et le cycle des nutriments ;
- d. des services culturels et des valeurs culturelles tels que les avantages récréatifs, spirituels, religieux et autres avantages immatériels.

(Source : d'après R. Hassan, R. Scholes et N. Ash. 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*. The Millennium Ecosystem Assessment Series (Écosystèmes et bien-être humain : synthèse. Série Évaluation des écosystèmes pour le millénaire). Island Press, Washington DC.)

Théorie du changement : désigne une méthode qui explique comment une intervention donnée, ou un ensemble d'interventions, devrait conduire à un changement spécifique en matière de développement, en s'appuyant sur une analyse des causes fondée sur les données disponibles. (Source : Groupe des Nations Unies pour le développement durable, 2017.)

ABRÉVIATIONS

CDB	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CdP	Conférence des parties
CL	Communautés locales
CLIP	Consentement libre, informé et préalable
ESG	Environnemental, social et de gouvernance
FSC	Forest Stewardship Council
FVC	Fonds vert pour le climat
GBF	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
GDF	Gestion durable des forêts
GES	Gaz à effet de serre
GRF	Gestion responsable des forêts
HVC	Haute valeur de conservation
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
MVC	Marché volontaire du carbone
PA	Peuples autochtones
PCI	Principes et critères et indicateurs génériques internationaux de FSC
PT	Peuples traditionnels
REDD+	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement
SE	Services écosystémiques
SPANB	Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
TdC	Théorie du changement
TNFD	Task Force on Nature-related Financial Disclosures

RÉSUMÉ

Le cadre stratégique de FSC pour le climat et la biodiversité 2026-2032 définit l'orientation prise par FSC pour lutter contre les crises mondiales interdépendantes du changement climatique et de la perte de biodiversité. S'appuyant sur l'héritage de FSC en matière de promotion de la gestion responsable des forêts (GRF) par le biais de la certification, le cadre décrit les contributions de FSC aux objectifs en matière de climat et de biodiversité. Ces contributions vont au-delà de la certification, notamment en tirant parti des marchés afin d'accroître les incitations en faveur des pratiques, produits et services responsables, et en élaborant des politiques et des cadres visant à renforcer la reconnaissance de la GRF et de la certification FSC dans les politiques et cadres mondiaux et nationaux.

Vision

Le cadre stratégique fournit à FSC les moyens de mettre en œuvre la vision 2050 de forêts résilientes qui soutiennent la vie sur Terre, en contribuant à **la valorisation et à la gestion des forêts en vue d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, tout en permettant à la biodiversité et aux populations dépendantes des forêts de prospérer.**

Dans ce contexte, les populations dépendantes des forêts comprennent celles qui assument la responsabilité des forêts et en tirent des avantages, comme les peuples autochtones (PA), les peuples traditionnels (PT), les communautés locales (CL), les gestionnaires forestiers et les travailleurs forestiers.

Contexte et défis

- Les forêts couvrent 30% de la superficie terrestre mondiale, stockent 7,6 milliards de tonnes de CO₂ par an, abritent jusqu'à 80% de la biodiversité terrestre et fournissent de nombreux autres services écosystémiques, mais elles sont pourtant confrontées à des menaces sans précédent résultant de la déforestation et de la dégradation.
- Les pratiques des PA, des PT et des CL sont essentielles à la résilience climatique et à la conservation de la biodiversité, mais ces populations restent vulnérables en raison de l'insécurité de leurs droits et de leur accès limité aux ressources et aux financements.

Théorie du changement

Pour mettre en œuvre la vision de ce cadre stratégique, FSC articulera ses interventions autour de trois axes critiques interdépendants :

1. connaissances et pratiques : gestion évolutive des forêts qui intègre des objectifs en matière de climat et de biodiversité ;
2. systèmes de marché et financements : incitations et flux d'investissement qui récompensent les résultats positifs en matière de climat et de biodiversité dans la gestion forestière ;
3. politiques et partenariats : des cadres politiques et des collaborations qui amplifient les solutions forestières pour le climat et la biodiversité.

Les catalyseurs transversaux comprennent l'innovation, les systèmes de données et les systèmes numériques, les connaissances et les recherches scientifiques et traditionnelles, les approches centrées sur les personnes et la collaboration multipartite.

Priorités stratégiques

Ces axes critiques ont été traduits dans les priorités stratégiques suivantes :

1. promouvoir les pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité ;

2. tirer parti des marchés et des financements pour encourager les pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité ;
3. faire progresser les politiques et les partenariats afin de promouvoir les forêts en tant que solutions pour le climat et la biodiversité.

Ces priorités stratégiques seront traduites en interventions concrètes dans le cadre d'un plan de mise en œuvre ultérieur.

Résultats stratégiques pour la contribution de FSC (2026-2032)		
Résultat 1. Les pratiques de gestion forestière intègrent les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de conservation de la biodiversité.	Résultat 2. Les marchés et les financements soutiennent les pratiques de gestion forestière, qui contribuent aux objectifs en matière de climat et de biodiversité.	Résultat 3. Les politiques et les partenariats favorisent l'adoption et l'expansion des pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs en matière de climat et de biodiversité.
Réalizations et interventions clés de FSC		
1.1. Les normes de gestion forestière de FSC incluent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que la protection de la biodiversité. ○ Réviser les principes et critères et les indicateurs génériques internationaux (PCI). 1.2 Le boisement et la restauration sont facilitées. ○ Documenter des études de cas. ○ Effectuer des analyses du marché et des risques. ○ Développer un module de certification de la restauration ou intégrer la restauration dans la révision des PCI. 1.3 L'intégration des risques climatiques dans les cadres d'évaluation des risques est étudiée. ○ Évaluer les impacts de la prise en compte des risques climatiques. 1.4 Les connaissances des PA, des PT et des CL sont reconnues et intégrées dans les pratiques de gestion forestière. ○ Renforcer la participation des PA à l'élaboration des normes de bonne gestion forestière. 1.5 Les gestionnaires forestiers ont amélioré leurs capacités à mettre en œuvre des pratiques intelligentes sur le plan climatique et	2.1. Les acheteurs sont de plus en plus sensibilisés à l'importance des produits certifiés et des substituts forestiers aux produits à base de combustibles fossiles. ○ Améliorer la traçabilité des chaînes d'approvisionnement. ○ Réaliser des campagnes de communication et de marketing soulignant la valeur des forêts gérées de manière responsable pour le climat et la biodiversité. 2.2. Les titulaires de certificats tout au long de la chaîne d'approvisionnement sont davantage incités à adopter une gestion des forêts et un approvisionnement responsables. ○ Communiquer la proposition de valeur de FSC en matière de climat et de biodiversité à un éventail de parties prenantes, tels que les gouvernements, les entreprises privées, les PA et les CL. ○ Faciliter les paiements pour les services écosystémiques ○ Améliorer l'alignement sur les cadres mondiaux. 2.3. Des mécanismes sont en place pour faciliter l'accès au marché des PA, des PT et des CL. ○ Travailler avec les PA, les PT et les CL pour mettre en œuvre des solutions FSC.	3.1 Les institutions concernées disposent d'un nombre croissant de preuves pour reconnaître la GRF et la certification FSC dans leurs politiques et cadres réglementaires en matière de climat et de biodiversité. ○ Effectuer des actions d'engagement et de plaidoyer au sein des instances internationales et nationales (y compris favoriser la reconnaissance de la certification FSC dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les contributions déterminées au niveau national (CDN)). ○ Faciliter la participation des PA, des PT et des CL aux processus décisionnels. 3.2 Les institutions qui accordent des subventions disposent d'un nombre croissant de preuves et sont mieux sensibilisées pour soutenir la certification FSC, y compris les activités de restauration. ○ Renforcer les relations avec les fonds mondiaux. 3.3 Des données, des preuves et des analyses sont disponibles pour l'élaboration des politiques.

respectueuses de la biodiversité. ○ Élaborer et mettre en œuvre des formations et des lignes directrices. 1.6 Des données et des informations sur les résultats de la certification de la gestion forestière en matière de climat et de biodiversité sont disponibles. ○ Intégrer les principaux résultats escomptés dans les normes de bonne gestion forestière. ○ Améliorer les modèles de collecte de données et les rapports. ○ Promouvoir les technologies innovantes.	○ Cocréer des solutions spécifiques qui reconnaissent l'impact positif de leurs pratiques. 2.4. Les titulaires de certificats ont un meilleur accès aux financements. ○ Collaborer avec les institutions financières et tirer parti du réseau financier. ○ Fournir des preuves des impacts sur le climat, la biodiversité et la restauration. 2.5. Les mécanismes de suivi et la disponibilité des données sont améliorés afin de renforcer la confiance et de démontrer l'impact des solutions de FSC sur le climat et la biodiversité. ○ Collecter des données sur les limites spatiales des forêts certifiées FSC. ○ Produire des rapports et des tableaux de bord plus conviviaux. ○ Faciliter l'acquisition de données pertinentes pour les divulgations obligatoires ou volontaires en matière de durabilité non financière et pour les investisseurs privés.	○ Renforcer les partenariats avec les institutions de recherche. ○ Élaborer des notes de politique ciblées.
---	--	--

1. Toile de fond

Au cours des 10 000 dernières années, le climat de la Terre est resté relativement stable, les températures mondiales moyennes ne fluctuant pas de plus de 1 °C, ce qui a assuré un environnement propice au développement de la civilisation humaine. Cependant, depuis le milieu du XIX^e siècle, les activités humaines ont entraîné un réchauffement sans précédent, culminant en 2024 qui a été l'année la plus chaude jamais enregistrée (avec une augmentation d'environ 1,6 °C par rapport aux niveaux préindustriels).

Le changement climatique et la perte de biodiversité sont des crises mondiales interdépendantes qui menacent la vie sur Terre, et les forêts sont au cœur des solutions à ces deux problèmes. FSC est particulièrement bien placée pour relever ces défis en promouvant la gestion responsable des forêts (GRF), notamment la production de produits forestiers ligneux et non ligneux, la conservation et la restauration. Bien que ces efforts contribuent directement à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à la conservation de la biodiversité, une approche plus systématique est nécessaire pour la mise en œuvre et la démonstration des résultats. Les membres de FSC ont constamment appelé à un leadership plus fort de l'organisation sur ces fronts, comme en témoignent les nombreuses motions de l'Assemblée générale.

Le cadre stratégique pour le climat et la biodiversité répond à cet appel et vise à clarifier, renforcer et systématiser le rôle de FSC dans la lutte contre les crises actuelles.

Ce cadre repose sur le rôle crucial des forêts dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et dans la promotion de la biodiversité, ainsi que sur une analyse des atouts et des lacunes de FSC dans ces domaines. Compte tenu de l'évolution rapide des impacts du changement climatique et de la perte de biodiversité sur les forêts et les populations et communautés qui en dépendent, le cadre stratégique définit le rôle actuel et futur de FSC, en accordant une attention particulière aux droits des peuples autochtones (PA), des peuples traditionnels (PT) et des communautés locales (CL). Les limites identifiées dans les manières dont FSC aborde actuellement les crises du climat et de la biodiversité sont essentielles pour déterminer dans quels domaines des efforts supplémentaires auraient le plus d'impact.

Le cadre stratégique pour le climat et la biodiversité présente la structure globale des résultats des contributions de FSC à la lutte contre les crises du climat et de la biodiversité. Il décrit les résultats attendus des interventions de FSC en définissant des pistes de solutions favorables à la reconnaissance de la valeur des forêts pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, tout en permettant à la biodiversité et aux populations dépendantes des forêts de prospérer.

1.1 Contexte

Couvrant plus de 30% de la superficie terrestre mondiale, les forêts agissent comme d'immenses puits de carbone qui absorbent environ 7,6 milliards de tonnes métriques nettes de CO₂ par an.¹ Elles abritent également jusqu'à 80% de la biodiversité terrestre mondiale et fournissent des services écosystémiques (SE) essentiels tels que la purification de l'eau, la fertilité des sols et la pollinisation.

Des cadres mondiaux tels que l'Accord de Paris, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes reconnaissent le rôle crucial des forêts dans la lutte contre le déclin écologique.

Cependant, les forêts sont gravement menacées par la déforestation et la dégradation, en particulier dans les régions tropicales, ainsi que par des pratiques non durables d'utilisation des terres. On estime à 489

¹ (Matos et al., 2020) « Secondary Forest fragments offer important carbon and biodiversity co-benefits » (Les fragments forestiers secondaires offrent d'importants avantages connexes en matière de carbone et de biodiversité)

millions d'hectares la surface forestière perdue dans le monde à cause de la déforestation depuis 1990.² Ces activités contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la perte de biodiversité, tout en diminuant la capacité des forêts à fournir des SE essentiels.³ Elles affectent également de manière disproportionnée les PA, les PT et les CL qui dépendent des forêts pour leurs moyens de subsistance, leur identité culturelle et leur bien-être spirituel, ce qui a pour effet d'exacerber les inégalités existantes et de renforcer les schémas d'injustice climatique.

La gestion durable des forêts (GDF), y compris la prévention de la déforestation et de la dégradation ainsi que le renforcement de la restauration des forêts, peut avoir un impact positif significatif sur la biodiversité et contribuer aux efforts de lutte contre le changement climatique.⁴ Pour être véritablement transformateurs, ces efforts doivent reconnaître les droits fonciers coutumiers et donner la priorité à l'inclusion des populations marginalisées.

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, actuellement en cours, reconnaît la nécessité cruciale de prévenir, d'arrêter et d'inverser la dégradation des écosystèmes mondiaux. La restauration efficace des écosystèmes forestiers dégradés est d'une importance capitale pour rétablir la biodiversité, la santé et l'intégrité des écosystèmes, les biens et services écosystémiques ainsi que la santé et le bien-être humains. Elle constitue un élément central des stratégies de lutte contre le changement climatique.

En résumé, les forêts sont au cœur des efforts visant à lutter contre les crises convergentes du climat et de la biodiversité. Pourtant, la déforestation, la dégradation et la faiblesse de la gouvernance actuelles continuent de compromettre leur capacité à atténuer le changement climatique, à s'y adapter et à soutenir la diversité des écosystèmes.

1.1.1 Les forêts et le changement climatique

Les écosystèmes forestiers jouent un double rôle unique dans la lutte contre le changement climatique d'origine anthropique, en tant qu'élément clé des efforts visant à la fois à atténuer son ampleur et à s'adapter à ses effets négatifs.

En matière d'atténuation, les forêts constituent d'importants puits de carbone terrestres. Cependant elles peuvent devenir des sources d'émissions de CO₂ et d'autres GES, par exemple lorsqu'elles sont sujettes à la dégradation ou à la déforestation. Les activités humaines ont un impact plus fort sur l'équilibre entre la séquestration du carbone et les émissions du carbone dans les forêts que dans d'autres puits de carbone clés, tels que les océans. Les forêts contribuent également à l'atténuation du changement climatique grâce à la fourniture durable de produits du bois qui peuvent remplacer les matériaux à forte intensité d'émissions, tels que le béton, l'acier ou les plastiques.

En matière d'adaptation, les forêts fournissent des SE essentiels qui soutiennent les moyens de subsistance locaux, régulent l'approvisionnement et la qualité de l'eau, de l'air et du sol et réduisent la vulnérabilité aux risques naturels. Elles renforcent ainsi la résilience des communautés, des paysages et des économies face aux risques liés au changement climatique. Ce double rôle d'atténuation et d'adaptation devrait être souligné dans les dialogues stratégiques sur les forêts et le changement climatique. Dans le cadre de l'Accord de Paris, les gouvernements nationaux l'ont déjà reconnu, comme

² (FAO, 2025) « Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO »

³ (FSC, 2024) « 5 ways deforestation affects climate change » (5 façons dont la déforestation affecte le changement climatique)

⁴ (IPBES-GIEC, 2021) « Workshop on biodiversity and climate change » (Atelier sur la biodiversité et le changement climatique) montre dans son tableau 3.1. intitulé, « Effects on biodiversity of selected global climate mitigation and adaptation practices based on land and ocean management » (Effets sur la biodiversité de certaines pratiques mondiales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique basées sur la gestion des terres et des océans) qu'une gestion durable et améliorée des forêts, ainsi que la prévention de la dégradation, le reboisement et la restauration des forêts ont un impact positif important sur la biodiversité, ainsi qu'un effet potentiel significatif sur l'atténuation (0,4 à 2,1 Gt CO₂ e a-1 pour une foresterie améliorée et durable) et l'adaptation (plus de 25 millions de personnes plus résilientes au changement climatique).

en témoigne l'inclusion de mesures de GDF dans 47% des contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays visant à atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation⁵.

Cependant, outre la pression humaine exercée par la déforestation et le changement d'affectation des terres, le changement climatique transforme profondément les écosystèmes forestiers en raison de la hausse des températures, de la modification des régimes de précipitations et de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes.

De plus, le changement climatique entraîne des modifications dans la répartition des espèces, les arbres et autres végétaux étant contraints de migrer vers des conditions climatiques plus favorables. Cette perturbation des écosystèmes a un impact sur la biodiversité, certaines espèces ayant du mal à s'adapter tandis que d'autres deviennent plus vulnérables aux ravageurs et aux maladies. Dans certaines régions, en particulier dans les écosystèmes insulaires et montagneux, les espèces menacées n'ont nulle part où migrer. À mesure que les conditions locales continuent de changer, de nombreuses variétés, espèces et écosystèmes uniques se replient dans des refuges de plus en plus restreints jusqu'à finir par disparaître⁶. Le réchauffement des températures accélère la croissance et la propagation des populations d'insectes, ce qui augmente la fréquence des épidémies de ravageurs et de maladies qui affaiblissent et tuent les arbres, ce qui conduit à une modification accrue de la composition des forêts et une réduction de leur résilience.⁷

Les régions tropicales connaissent un changement climatique rapide, certains scénarios prévoyant des augmentations de température pouvant atteindre 4 °C et des réductions des précipitations de près de 20% d'ici 2100.⁸ Les forêts les plus diversifiées de la planète voient leur composition fonctionnelle changer, mais à un rythme insuffisant pour maintenir la stabilité des écosystèmes forestiers et des services qu'ils fournissent, étant donnée l'évolution rapide des températures, des précipitations, des cycles saisonniers, de la salinité et d'autres facteurs climatiques locaux. Même si les forêts du monde continuent de jouer un rôle essentiel en matière de changement climatique et de résilience face à celui-ci, ce rôle est de plus en plus compromis. La GDF, y compris la production, la restauration et la conservation responsables, est essentielle pour réduire les émissions de GES, renforcer la résilience climatique et préserver les écosystèmes vitaux. Bien que l'augmentation de la superficie forestière par le boisement et la restauration soit un élément important de la stratégie climatique mondiale, il est largement reconnu que les objectifs d'atténuation et d'adaptation ne peuvent pas être atteints sans réduire la perte et la dégradation des forêts⁹. Ce principe se reflète dans le rôle central accordé au mécanisme de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) dans l'Accord de Paris.

1.1.2 Les forêts et la perte de biodiversité

Représentant certaines des zones biologiques les plus riches de la planète, les forêts abritent jusqu'à 80% de la biodiversité terrestre.¹⁰ Cette biodiversité est essentielle à la fourniture de SE qui contribuent à la résilience des paysages et des communautés face au changement climatique.

⁵ (Rynearson A. et al, 2024) « Raising the Bar: Strengthening Forest Ambition in NDCs » (Placer la barre plus haut : renforcer l'ambition forestière dans les CDN)

⁶ (Urban MC., 2015) « Accelerating extinction risk from climate change » (Accélération du risque d'extinction dû au changement climatique), dans *Science*, vol. 348, n° 6234, pages 571-573.

⁷ (Subedi B. et al., 2023) « The impact of climate change on insect pest biology and ecology: Implications for pest management strategies, crop production, and food security » (L'impact du changement climatique sur la biologie et l'écologie des insectes nuisibles : implications pour les stratégies de lutte contre les ravageurs, la production agricole et la sécurité alimentaire)

⁸ (Aguirre-Gutiérrez et al., 2025) « Tropical forests in the Americas are changing too slowly to track climate change » (Les forêts tropicales des Amériques évoluent trop lentement pour suivre le changement climatique). dans *Science*, vol. 387, n° 6738.

⁹ (GIEC, 2022) « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability » (Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité). Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du GIEC.

¹⁰ (CDB, 2024) « The Forest Factor » (Le facteur forestier)

Cependant, le Rapport de l'évaluation mondiale 2019 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)¹¹ a révélé que la biodiversité décline plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité, avec plus d'un million d'espèces menacées d'extinction.

La perte, la fragmentation et la dégradation des forêts sont les principales causes de ce déclin, en particulier dans les régions tropicales et subtropicales. Ces tendances menacent non seulement les espèces et les écosystèmes, mais elles érodent également les services fournis par les forêts, tels que la purification de l'eau, la pollinisation, la fertilité des sols et la régulation des maladies. Le Cadre mondial de la biodiversité (GBF), adopté en 2022, appelle à la protection d'au moins 30% des terres et des mers et à la restauration de 30% des écosystèmes dégradés d'ici 2030. Les forêts sont essentielles pour atteindre ces deux objectifs. Cependant, leur mise en œuvre est entravée par la précarité des systèmes fonciers, la limitation des flux financiers et l'intégration insuffisante des objectifs en matière de biodiversité dans la planification économique.

Comme c'est le cas pour la crise climatique, le boisement et le reboisement peuvent contribuer aux efforts mondiaux visant à lutter contre la crise de la biodiversité, mais les objectifs du GBF ne peuvent être atteints sans réduire les taux de perte et de dégradation des forêts. Le respect des principes de la GDF est donc explicitement reconnu, dans l'objectif 10 du GBF, comme un élément important des stratégies nationales de conservation de la biodiversité^{12 13}. En outre, les garanties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans le contexte du programme REDD+ prévoient que les actions doivent être compatibles avec la conservation de la biodiversité¹⁴, ancrant ainsi les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans le principal mécanisme mondial visant à intégrer le secteur forestier dans les engagements climatiques des pays en développement.

1.1.3 Les forêts et les populations qui en dépendent

Environ 4,17 milliards de personnes (soit 95% de celles qui vivent en dehors des zones urbaines et plus de 50% de la population mondiale) vivent à moins de 5 km d'une forêt.¹⁵ Environ 1,6 milliard de personnes dépendent directement des ressources forestières pour leur subsistance. En outre, 90% des 1,2 milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dépendent largement des forêts pour tout ou partie de leur subsistance.

Même si le changement climatique et la perte de biodiversité sont des défis mondiaux, leurs impacts ne sont pas répartis de manière uniforme. Les PA, les PT et les CL comptent parmi les populations les plus touchées et les plus essentielles à la mise en œuvre des solutions.¹⁶ Collectivement, les PA, les PT et les CL gèrent ou détiennent des droits fonciers sur au moins 36% des forêts intactes du monde¹⁷ et 80% de la biodiversité restante, souvent dans le cadre de systèmes de gouvernance coutumiers. Ils ont démontré une profonde capacité à protéger et à gérer la nature. Une étude menée dans une zone à fort taux de déforestation en Amérique du Sud a confirmé que les forêts gérées par les PA et bénéficiant d'une sécurité

¹¹ (IPBES, 2019). « Global assessment report on biodiversity and ecosystem services » (« Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques », seul le résumé est disponible en français)

¹² (CDB, 2022) CBD/COP/DEC/15/4 « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal »

¹³ (CDB, 2024) « The Forest Factor: The role of protection, restoration and sustainable management of forests for the implementation of the KMGBF » (Le facteur forestier : le rôle de la protection, de la restauration et de la gestion durable des forêts dans la mise en œuvre du KMGBF)

¹⁴ (CCNUCC, 2010, décision 1/CP.16) « REDD+, the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries » (REDD+, le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement)

¹⁵ (FAO, 2022) « La situation des forêts du monde 2022 »

¹⁶ <https://www.researchgate.net/publication/354322008> The role of Indigenous peoples and local communities in effective and equitable conservation (UNFCCC, 2010, Decision 1/CP.16) 'REDD+, the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries'

¹⁷ (Camino et al., 2023) « Indigenous lands with secure land-tenure can reduce forest-loss in deforestation hotspots » (Les terres des peuples autochtones bénéficiant d'un régime foncier sûr peuvent réduire la perte de forêts dans les zones à fort taux de déforestation)

foncière présentait des taux de déforestation et de dégradation inférieurs à ceux des forêts où les PA ne bénéficiaient pas d'une sécurité foncière.¹⁸ La reconnaissance des droits fonciers des PA, la garantie du consentement libre, informé et préalable (CLIP) et l'affectation directe des ressources à la conservation et à l'action climatique menées par les PA sont largement reconnues comme essentielles à la réussite des objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité.¹⁹

Cependant, les PA, les PT et les CL sont également disproportionnellement vulnérables à la dégradation des forêts, à l'insécurité des droits fonciers, à la marginalisation politique et aux risques liés au climat. Les aléas climatiques (tels que les inondations, les sécheresses et les incendies de forêt) endommagent souvent les moyens de subsistance traditionnels qui dépendent des forêts, de l'agriculture et des ressources en eau. La perte de biodiversité compromet la disponibilité des plantes médicinales, du gibier et la sécurité alimentaire. De plus, le développement des infrastructures, l'accaparement des terres et les activités extractives continuent de déplacer les PA, les PT et les CL et de restreindre leur accès à leurs territoires ancestraux. Ces impacts sont aggravés par les injustices historiques et l'accès limité aux financements de l'action climatique, à la reconnaissance juridique formelle et aux espaces de prise de décision. Cela souligne le besoin urgent d'une justice climatique qui reconnaisse et traite les charges inégales et la marginalisation historique auxquelles sont confrontés les PA, les PT et les CL dans la crise climatique.

Les travailleurs forestiers et les femmes sont aussi particulièrement vulnérables au changement climatique et à la perte de biodiversité. À mesure que les forêts se dégradent en raison des conditions météorologiques extrêmes, des incendies et de la perte d'espèces, les emplois deviennent moins sûrs et plus dangereux, en particulier pour les travailleurs chargés de la récolte et de la conservation. Les femmes dépendent souvent de produits forestiers non ligneux pour leurs revenus et les besoins de leur ménage et elles jouent un rôle crucial dans la gestion et la conservation des forêts. Cependant, elles ont souvent un accès limité aux ressources forestières, aux droits fonciers et aux rôles décisionnels, ce qui les rend plus vulnérables aux effets du changement climatique sur les forêts. Cette situation augmente leur charge de travail et leur insécurité économique, en particulier dans les communautés rurales et autochtones, où les inégalités entre les sexes et les inégalités professionnelles sont les plus marquées.

Historiquement, le changement climatique, la perte de biodiversité et les droits non protégés ont trop souvent été traités indépendamment, alors que des solutions efficaces exigent que toutes ces dimensions soient reconnues comme indissociables.

1.2 Les solutions actuelles de FSC pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité

Depuis plus de 30 ans, FSC promeut une gestion des forêts mondiales respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable, principalement par la certification des pratiques de GRF conformément à ses principes et critères de gestion forestière, applicables et reconnus à l'échelle mondiale.

Les principes et critères de FSC ont explicitement reconnu la conservation de la biodiversité comme un élément de la GRF depuis leur création. Leur pertinence pour démontrer les contributions à la lutte contre la crise climatique a été notée dans le préambule de la version 5 en 2012. **Ainsi, la certification de la gestion forestière représente la contribution potentielle la plus importante de FSC aux objectifs de la CCNUCC et de la CDB.**

¹⁸ (Camino et al., 2023) « Indigenous lands with secure land-tenure can reduce forest-loss in deforestation hotspots » (Les terres des peuples autochtones bénéficiant d'un régime foncier sûr peuvent réduire la perte de forêts dans les zones à fort taux de déforestation)

¹⁹ (Vogel et al., 2022) « Indigenous-Led Nature-Based Solutions for the Climate Crisis: Insights from Canada » (Solutions fondées sur la nature et menées par les peuples autochtones pour lutter contre la crise climatique : Perspectives du Canada)

FSC est plus qu'un simple système de certification du bois. L'organisation certifie également les produits forestiers non ligneux et vérifie les impacts sur les services écosystémiques (SE). La procédure relative aux SE de FSC peut être utilisée pour démontrer les bénéfices positifs des activités de gestion forestière ayant des objectifs de conservation, de restauration et de production (bénéfices vérifiés par FSC). Grâce à la certification de la chaîne de contrôle (CdC), FSC suit les produits forestiers ligneux et non ligneux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui permet de reconnaître la contribution de la GRF à la biodiversité et au climat sur les marchés, et ce qui permet aussi aux acteurs du secteur privé de démontrer leur contribution aux objectifs mondiaux.

Le cadre normatif de FSC (comprenant les politiques, normes et procédures qui guident la certification) comprend des efforts de restauration ciblés requis par le cadre de réparation de FSC ainsi que les responsabilités continues de tous les titulaires de certificats de gestion forestière en matière de restauration, telles que définies dans les normes de gestion forestière. FSC encourage le recyclage des matériaux en bois par le biais de son label FSC RECYCLÉ et dispose d'un Pôle de circularité qui étudie la possibilité d'intégrer davantage la circularité dans le système FSC. L'organisation collabore également avec les institutions financières pour développer des solutions fondées sur la nature et positionner les forêts comme des atouts essentiels dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

Les sections suivantes présentent les principales solutions de FSC pour relever les défis liés au climat et à la biodiversité.

1.2.1 La certification de la gestion forestière

Les principes et critères de gestion forestière de FSC, reconnus à l'échelle mondiale, et les normes de bonne gestion forestière adaptées aux conditions locales intègrent des principes environnementaux, sociaux et économiques rigoureux dans les opérations forestières.

La certification de la gestion forestière FSC empêche la déforestation et la dégradation des forêts, garantit le maintien et l'amélioration des hautes valeurs de conservation (HVC) telles que les espèces rares ou les fonctions écosystémiques, et intègre les principes de l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Les normes FSC de gestion forestière exigent également la conservation ou la restauration d'échantillons représentatifs d'écosystèmes indigènes et leur intégration dans des réseaux de zones de conservation plus vastes, couvrant au moins 10% de l'unité de gestion. À l'échelle mondiale, ces réseaux permettent la conservation de plus de 16 millions d'hectares de forêt. En outre, la certification de la gestion forestière FSC contribue à faire respecter les droits des PA, des PT et des CL, qui jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la résilience climatique et de la conservation de la biodiversité.

Grâce à ces diverses garanties et pratiques, FSC fournit une base solide pour la GRF. Cela permet à son tour l'exploitation responsable des produits forestiers qui sont essentiels à la transition mondiale vers une bioéconomie durable, se détournant des matériaux tels que le ciment, l'acier et les plastiques, dont la production représente une part importante aux émissions mondiales de gaz à effet de serre.²⁰

La GDF étant incluse en tant qu'élément clé des CDN, les investissements visant à établir les normes de bonne gestion forestière de FSC dans les pays en développement et à étendre l'application de la certification de la gestion forestière FSC peuvent être considérés comme faisant partie du financement de l'action climatique. Il existe déjà des exemples d'utilisation de la certification de la gestion forestière FSC dans des programmes soutenus par le Fonds vert pour le climat (FVC)²¹ et d'autres institutions financières publiques et privées spécialisées dans le climat et la biodiversité.

²⁰ Roe et al., 2019; Mishra et al., 2022; Hasegawa et al., 2022.

²¹ <https://www.greenclimate.fund/>

1.2.2 Les bénéfices vérifiés par FSC

Grâce à la mise en œuvre de la procédure relative aux SE, FSC permet aux gestionnaires forestiers de démontrer l'impact positif de leurs activités.

Cette procédure est un mécanisme volontaire qui fournit une méthodologie par étapes pour mesurer, vérifier, rendre compte et communiquer les impacts des SE, notamment la séquestration du carbone, la protection de la biodiversité, la qualité de l'eau, la rétention des sols, la qualité de l'air, entre autres. Une fois vérifiées par des organismes accrédités par FSC, ces déclarations relatives aux SE peuvent être utilisées de différentes manières pour valoriser et reconnaître les forêts certifiées en matière de contribution au climat et à la biodiversité, et pour aider les titulaires de certificats à accéder aux paiements pour les services écosystémiques.

Les titulaires de certificats utilisent de plus en plus cette procédure pour participer aux marchés émergents fondés sur la nature, reliant ainsi la certification de la gestion forestière FSC à des flux financiers tangibles liés au climat et à la biodiversité. Par exemple, les bénéfices vérifiés par FSC en matière de SE peuvent être utilisés en association avec des registres externes d'actifs environnementaux dans le cadre des normes du marché volontaire du carbone (MVC). Dans le cadre de ces accords, les bénéfices des SE liés à la conservation des sols et de l'eau peuvent compléter les crédits carbone générés par une méthodologie externe, afin de démontrer la conformité avec les garanties environnementales et la valeur ajoutée dans le contexte de l'adaptation au changement climatique.

En matière de biodiversité, des applications émergent pour l'utilisation des bénéfices vérifiés par FSC afin d'aider à démontrer la conformité aux mécanismes réglementaires et juridiques nationaux. La procédure relative aux SE peut être utilisée comme un moyen de déterminer l'éligibilité à des opportunités de financement et d'investissement qui dépendent de bénéfices environnementaux vérifiés, démontrant ainsi la conformité aux mécanismes juridiques et réglementaires nationaux ou internationaux et le respect des normes et des garanties liées au climat et à la biodiversité.

1.2.3 Au-delà des zones certifiées FSC

L'impact de FSC sur le climat et la biodiversité s'étend au-delà des forêts certifiées FSC. La politique d'association et les exigences pour l'approvisionnement en bois contrôlé FSC établissent des exigences strictes en matière d'intégrité, interdisant toute association avec des organisations impliquées dans l'exploitation forestière illégale, la déforestation et les violations des droits humains, et garantissant que les matériaux provenant de la déforestation ou de forêts dont les hautes valeurs de conservation (HVC) sont menacées n'entrent pas dans les chaînes d'approvisionnement certifiées FSC.

Le cadre de réparation de FSC définit les exigences visant à remédier aux dommages causés par des activités inacceptables telles que définies dans la politique d'association, ou par la conversion telle que définie dans la politique sur les conversions. En exigeant des mesures de réparation environnementale (qui comprennent la restauration, la conservation et la restitution sociale), le cadre de réparation soutient la régénération des écosystèmes forestiers, et contribue ainsi directement à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la conservation de la biodiversité et à la justice sociale.

1.3 Les atouts de FSC dans la promotion de l'action climatique et de la conservation de la biodiversité

L'atout principal de FSC réside dans son modèle de certification de la GRF, vérifiée par des tiers. Ce modèle est opérationnel dans plus de 80 pays et couvre plus de 160 millions d'hectares de forêt dans le monde, faisant de FSC un système de certification forestière largement reconnu non seulement pour le bois, mais aussi pour les produits forestiers non ligneux et les SE.

FSC se distingue du fait de son modèle de gouvernance multipartite unique, qui associe la société civile, les entreprises, les PA, les PT et les CL, ainsi que les groupes environnementaux et sociaux à ses

processus décisionnels. Cette approche inclusive et démocratique aide à l'élaboration de solutions équilibrées qui améliorent l'adhésion des parties prenantes locales.

FSC renforce son impact grâce à un réseau mondial d'équipes qui travaillent dans le monde entier et qui ancrent ainsi la certification et l'engagement dans les réalités locales.

Ses principaux atouts sont les suivants :

- **GRF vérifiée par des tiers** : les principes et critères de FSC s'appliquent à tous les types et à toutes les tailles de forêts, y compris les forêts naturelles, les plantations et autres types de végétation. Les forêts certifiées FSC, qu'elles soient gérées principalement pour la production de bois, la conservation ou la restauration, démontrent leur adhésion à une norme de GRF mondialement reconnue et sont vérifiées de manière indépendante par des tiers. Le secteur forestier occupe une place importante dans l'Accord de Paris, notamment dans le cadre du programme REDD+. L'étendue des zones forestières certifiées FSC peut donc être utilisée pour démontrer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs nationaux en matière de climat et de biodiversité qui dépendent de la GRF. FSC propose une approche cohérente à l'échelle mondiale et reconnue internationalement pour vérifier les pratiques de GRF, lesquelles peuvent être adaptées et adoptées au niveau national – ce qui représente un argument de vente unique dans le contexte climatique. La certification de gestion forestière FSC a été reconnue dans le secteur du financement de l'action climatique dès 2004 par les premières bourses du marché du carbone²², comme un moyen de démontrer le respect des pratiques de GRF et donc de respect des garanties sociales et environnementales associées, et plus récemment comme un critère d'éligibilité clé pour certains programmes du secteur forestier financés par le FVC²³. D'autres cadres internationaux, tels que les objectifs de développement durable (cible 15.2) et le Cadre mondial de la biodiversité (GBF)(10.2), reconnaissent également les contributions de la certification FSC. Les contributions de la certification de la gestion forestière ont été démontrées à travers de nombreux cas documentés dans différentes régions et différents types de forêts.²⁴²⁵

La certification de la chaîne de contrôle complète la certification de la gestion forestière, tandis que le système de bois contrôlé étend aussi l'influence de FSC au-delà des forêts certifiées FSC.

- **Alignement sur les garanties environnementales et sociales** : le cadre normatif de FSC en matière de gestion forestière intègre des critères environnementaux et sociaux, notamment la conservation de la biodiversité, le respect des droits des travailleurs, des PA, des PT et des CL, ainsi que l'intégration du consentement libre, informé et préalable (CLIP). Ces critères sont alignés sur les garanties prévues par les normes de conformité et le MVC²⁶ et peuvent donc être utilisés en association avec des demandes de crédits carbone ou de paiements basés sur les résultats, y compris le mécanisme REDD+ de la CCNUCC.
- **Vérification des SE** : la procédure relative aux SE fournit aux gestionnaires forestiers un cadre vérifiable pour démontrer les avantages générés en matière de conservation de la biodiversité, de services liés à l'eau et d'autres SE. Cela offre la possibilité d'accroître la reconnaissance, l'application et la portée de la certification FSC, et d'aider les titulaires de certificats à accéder à des financements basés sur la nature.
- **Foresterie à petite échelle et communautaire et équité** : FSC élabore et met en œuvre des mécanismes de soutien destinés aux petites entreprises forestières à faible intensité et

²² (Chicago Climate Exchange, 2011) « Rulebook, Phases I and II » (Règlement, phases I et II)

²³ <https://www.greenclimate.fund/project/fp128> ; <https://www.greenclimate.fund/project/fp263> ; <https://www.greenclimate.fund/project/fp273>

²⁴ (FSC) « Performance and outcomes of FSC certification » (Performance et résultats de la certification FSC)

²⁵ (FSC) <https://open.fsc.org/communities/c577cab9-760c-40d1-ac9b-80f9a85f61b3>

²⁶ (Verra, 2024) <https://verra.org/verra-and-fsc-sign-mou-to-enable-concurrent-certification-process/>

communautaires afin de surmonter les obstacles à la certification et de promouvoir un accès équitable aux opportunités offertes aux grands exploitants. Ces mécanismes comprennent des solutions politiques, telles que la procédure d'amélioration continue, la norme relative aux groupes de gestion forestière, des normes adaptées aux petits exploitants et aux communautés forestières, ainsi que des outils commerciaux.

- **Plateforme multipartite** : FSC est régie par un réseau mondial de plus de 1 000 membres représentant des perspectives environnementales, sociales et économiques. Son système démocratique et participatif rassemble ces diverses perspectives afin d'élaborer des solutions qui favorisent et préservent des forêts saines et résilientes dans le monde entier. L'engagement efficace avec une grande variété de parties prenantes représente un élément central de l'organisation et constitue un facteur clé dans le succès de son travail. Des forums de solutions à l'engagement direct avec les gouvernements et d'autres partenaires importants, FSC joue un rôle actif au sein de nombreuses plateformes de dialogue. De plus, FSC dispose d'un réseau de groupes d'élaboration de normes chargés d'élaborer les normes de bonne gestion forestière, et d'équipes locales qui permettent à l'organisation de mener à bien sa mission mondiale sur le terrain.

1.4 Limites dans la promotion de l'action climatique et de la conservation de la biodiversité

Malgré ces atouts, FSC est confrontée à un certain nombre de défis structurels et opérationnels qui limitent son impact global sur le climat et la biodiversité :

- **Nécessité d'une mesure et d'une démonstration plus systématiques des impacts de la certification de la gestion forestière** : même si des données empiriques indiquent qu'au niveau mondial, la certification de la gestion forestière FSC contribue à l'augmentation du couvert forestier²⁷, les normes de gestion forestière ne fournissent pas de mécanisme direct permettant de démontrer les résultats obtenus en matière de climat et de biodiversité. La procédure relative aux SE offre un moyen de mettre en évidence ces impacts. Cependant, il s'agit d'un complément volontaire à la certification de la gestion forestière et son adoption n'en est encore qu'à ses débuts. À cela s'ajoute la réticence de certains titulaires de certificats et organismes de certification à collecter et à partager des données, ainsi que des limites structurelles du modèle actuel dans lequel les organismes de certification jouent le rôle de principaux collecteurs de données.

De plus, FSC ne dispose pas de systèmes numériques efficaces, en particulier de systèmes spatiaux, pour saisir, vérifier, suivre et communiquer les impacts tels que la séquestration du carbone, les gains en matière de biodiversité et les retombées sociales. Le recours actuel à des modèles Excel, des fichiers PDF et des systèmes manuels ralentit la collecte des données et entrave le développement de l'analyse des données ainsi que l'utilisation de capacités géospatiales et d'IA avancées. Bien que des initiatives telles que le lancement du registre des SE représentent un progrès, ces limitations entravent la capacité à générer des informations exploitables sur les tendances et les modèles.

- **Nécessité d'élargir l'adoption de la certification, en particulier parmi les petits exploitants, les PA, les PT et les CL** : les gestionnaires forestiers, et en particulier ces groupes, sont souvent confrontés à des obstacles tels que les coûts de certification, la complexité technique et le besoin d'un soutien plus localisé. Les efforts actuels de FSC en matière de renforcement des capacités

²⁷ (Boubacar I et Sissoko Y, 2025) « SFM through certification and wood products trade: Analyzing the role of FSC across diverse economic and climate contexts » (Gestion durable des forêts grâce à la certification et au commerce des produits du bois : analyse du rôle de FSC dans divers contextes économiques et climatiques), Journal of Cleaner Production Vol. 518.

sont insuffisants pour répondre à la demande croissante pour des formations améliorées et des investissements financiers accrus.

- **L'accès au marché et les financements restent des obstacles majeurs** : alors que l'intérêt pour les marchés du carbone et de la biodiversité de haute qualité augmente, les titulaires de certificats FSC sont confrontés à des défis tels que l'alignement limité sur les normes du marché, le manque de méthodologies adaptées pour l'octroi de crédits et le soutien restreint à la préparation à l'investissement. De même, bien que les produits certifiés FSC soient demandés sur le marché, la sensibilisation des acheteurs doit être renforcée, notamment sur les marchés émergents.
- **Indicateurs de biodiversité** : FSC manque actuellement d'indicateurs de biodiversité solides, ce qui limite sa capacité à suivre les résultats en matière de biodiversité et à s'aligner plus étroitement sur les objectifs mondiaux tels que les objectifs 1 (aménagement du territoire), 2 (restauration) et 3 (couverture des zones protégées) du Cadre mondial de la biodiversité (GBF). En outre, la mise en œuvre des exigences relatives aux hautes valeurs de conservation (HVC) varie selon les régions, ce qui peut entraîner des incohérences dans les résultats obtenus en matière de biodiversité.
- **Reconnaissance dans le domaine de la restauration** : bien que la certification de la gestion forestière FSC puisse couvrir différents objectifs tels que la production de produits forestiers ligneux et non ligneux, la conservation et la restauration, FSC s'engage peu dans la restauration à grande échelle des paysages forestiers et manque d'exemples clairs ou de reconnaissance de l'utilisation de la certification de la gestion forestière comme solution pour la restauration. Parmi les autres limites, on peut citer les capacités restreintes à promouvoir des solutions spécifiques et le fait que les solutions de certification nécessitent un développement et des investissements à long terme.

1.5 Les opportunités d'extension de l'impact de FSC sur le climat et la biodiversité

FSC a le potentiel d'accroître son impact sur le climat et la biodiversité en améliorant son efficacité, sa portée et sa visibilité, ainsi que la mobilisation des ressources, comme décrit ci-dessous :

1.5.1 Efficacité accrue

- **Renforcer les normes de gestion forestière pour la résilience climatique** : les normes de gestion forestière de FSC peuvent être mises à jour afin de prendre en compte plus explicitement les risques climatiques et les impacts anticipés du changement climatique sur les forêts. Afin d'intégrer la démonstration des résultats climatiques, les résultats escomptés en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pourraient être incorporés dans les normes.
- **Faire progresser la certification et la surveillance de la biodiversité** : afin de mieux s'aligner sur le GBF et la CDB, FSC pourrait améliorer les dispositions relatives à la conservation et introduire des indicateurs de résultats en matière de biodiversité dans toutes les normes de gestion forestière. Elle pourrait accroître davantage son impact en élaborant des orientations régionales ou nationales pour les HVC.
- **Promouvoir la conservation fondée sur les droits** : conformément à la motion 37/2025 « Faciliter la certification autochtone », FSC peut renforcer son rôle en matière de conservation fondée sur les droits en améliorant l'inclusion des PA, des PT et des CL dans les processus décisionnels, l'élaboration des normes et le partage des connaissances.

1.5.2 Une portée et une visibilité accrues

- **Promouvoir la pertinence de la certification de la gestion forestière et des bénéfices vérifiés pour le changement climatique**, conformément à la motion 47/2025 « Promouvoir la certification FSC et la vérification des services écosystémiques en tant qu'outils d'investissement pertinents pour le changement climatique ».
- **Renforcer la reconnaissance de la certification FSC dans les cadres mondiaux relatifs au climat et à la biodiversité**, conformément à la motion 34/2025 « Améliorer la reconnaissance de la certification FSC dans les cadres réglementaires internationaux ».

Afin de soutenir les objectifs internationaux de l'Accord de Paris et de la CDB, FSC pourrait renforcer sa présence et son plaidoyer proactif lors de la Conférence des Parties (CdP) et lors des négociations menées dans le cadre de la CCNUCC et de la CDB. FSC devrait également collaborer avec les gouvernements afin de promouvoir le rôle de la certification FSC dans le contexte de l'Accord de Paris, de la CDB ainsi que dans l'application du cadre de suivi de l'Objectif mondial sur l'adaptation.

Les signataires de l'Accord de Paris peuvent élaborer jusqu'à trois documents stratégiques nationaux : une contribution déterminée au niveau national (CDN), un plan national d'adaptation et une stratégie nationale REDD+. Ces engagements politiques de haut niveau définissent la manière dont le secteur forestier contribuera à la réalisation des objectifs climatiques d'un pays donné, offrant à FSC l'occasion de démontrer l'importance d'incorporer la certification FSC dans les systèmes et les marchés nationaux, en tant que partie intégrante de la stratégie climatique de ce pays.

De même, les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB) prévus par la CDB constituent un cadre permettant aux pays de planifier et de suivre les efforts de conservation de la biodiversité, ce qui offre à FSC des possibilités supplémentaires de fournir des données quantifiées pour les SPANB.

- **L'objectif mondial sur l'adaptation et une liste consolidée de 100 indicateurs** ont été négociés lors de la 30^{ème} CdP de la CCNUCC à Belém, au Brésil. 10 indicateurs couvriront la catégorie des écosystèmes et de la biodiversité²⁸, offrant ainsi à FSC l'occasion de démontrer la pertinence de la certification de la gestion forestière et de la chaîne de contrôle ainsi que des bénéfices vérifiés en tant que mécanismes de vérification des performances nationales par rapport aux indicateurs d'adaptation basés sur les écosystèmes.
- **Renforcer le partenariat de FSC avec les normes du MVC** : la procédure relative aux SE est étroitement alignée sur les besoins émergents des développeurs de projets de MVC qui souhaitent démontrer ses avantages dans le contexte de l'adaptation au changement climatique. Par exemple, en 2022, FSC et Verra ont signé un protocole d'accord afin d'explorer des approches potentielles pour des processus de certification simultanés²⁹. La procédure relative aux SE peut aussi compléter les méthodologies de comptabilisation du carbone et les normes associées.
- **Renforcer la contribution de FSC dans le domaine de la restauration forestière** : l'organisation pourrait renforcer son rôle dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en permettant la vérification et/ou la certification des efforts de boisement et de restauration des terres forestières dégradées. Cela pourrait impliquer de clarifier davantage la pertinence de la certification de la gestion forestière et des bénéfices vérifiés de FSC pour la

²⁸ (CCNUCC, 2025) « Final list of potential indicators, UAE–Belém work programme on indicators » (Liste finale d'indicateurs potentiels, programme de travail EAU-Belém sur les indicateurs)

²⁹ (Verra, 2022) <https://verra.org/verra-and-fsc-sign-mou-to-enable-concurrent-certification-process/>

restauration forestière, et de développer des modules spécifiques à la restauration, conformément à la motion 46/2025 « FSC doit certifier la restauration ».

1.5.3 Amélioration de la mobilisation des ressources

- **Faciliter les financements de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité** : FSC peut promouvoir l'utilisation de la certification de la gestion forestière et des bénéfices vérifiés comme critères d'éligibilité aux opportunités de financement et d'investissement. Des partenariats avec des institutions et des mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique pourraient être envisagés afin de renforcer le financement de la GRF. La certification FSC peut être utilisée comme un mécanisme reconnu de réduction des risques afin d'attirer des financements durables, en diminuant les risques d'investissement et en permettant l'accès à des conditions de financement plus favorables.
- **Développer des partenariats stratégiques avec le secteur privé et avoir plus d'influence sur les politiques** : FSC peut continuer à étendre son influence mondiale grâce à des partenariats avec des initiatives visant à définir des objectifs forestiers fondés sur des données scientifiques, continuer à améliorer l'accès des entreprises certifiées FSC à l'investissement durable ainsi que continuer à renforcer la transparence et les rapports d'entreprises sur le développement durable. Les partenariats avec le secteur privé donnent accès à des investissements supplémentaires et soutiennent les stratégies de développement durable des entreprises, ce qui entraînerait une augmentation de la demande de produits certifiés FSC et de bénéfices vérifiés.

De plus, la certification de la chaîne de contrôle (CdC) FSC offre aux entreprises qui négocient ou investissent dans les chaînes de valeur forestières un outil qui leur permet de suivre l'impact environnemental de leurs investissements. La comptabilité carbone sur l'ensemble du cycle de vie (WLCA) est de plus en plus intégrée dans les efforts nationaux visant à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre³⁰. FSC pourrait évaluer les possibilités offertes par la certification de la CdC comme moyen de démontrer la conformité aux normes comptables liées aux émissions de catégorie 3, évaluée au regard des normes volontaires et des cadres réglementaires nationaux pertinents.

³⁰ (Initiative financière du PNUE (FI), 2024) « Tackling Hidden Emissions for a Net Zero Transition » (Lutter contre les émissions cachées pour une transition vers le zéro net)

2. Théorie du changement

La théorie du changement (TdC) pour le cadre stratégique de FSC pour le climat et la biodiversité 2026-2032 repose sur le rôle crucial que jouent les forêts et la gestion durable des forêts (GDF) dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en cours, dans la promotion de la biodiversité et dans la production d'un large éventail de services écosystémiques (ES) fournis par des forêts saines et résilientes, tels que la régulation de l'eau, la protection des sols et la purification de l'air.

Problématique

Les forêts sont gravement menacées, ce qui entrave leur rôle crucial dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, dans la conservation de la biodiversité et dans la fourniture de SE. Cette situation est exacerbée par une gouvernance faible, des incitations économiques insuffisantes pour les gestionnaires forestiers et les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, et un accès inéquitable aux ressources.

Vision du changement

Pour concrétiser la **vision de FSC à l'horizon 2050, qui consiste à créer des forêts résilientes soutenant la vie sur Terre**, les forêts du monde entier doivent être valorisées pour les nombreux avantages qu'elles procurent, et notamment pour leur rôle essentiel dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique et pour la préservation de la biodiversité.

Conformément à cette vision globale, la présente TdC décrit la voie à suivre pour parvenir à un monde où **« les forêts sont valorisées et gérées de manière à contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et à permettre à la biodiversité et aux populations dépendantes des forêts de prospérer »**, ce qui représente la vision du présent cadre stratégique.

Cette vision concerne toutes les forêts du monde, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones certifiées FSC, et inclut divers types de forêts tels que les forêts tropicales humides, les mangroves, l'agroforesterie et d'autres écosystèmes forestiers. Pour promouvoir des solutions à long terme, il est essentiel de prendre en compte les populations qui vivent dans les forêts et qui en dépendent pour assurer leurs moyens de subsistance. Les populations dépendantes des forêts comprennent les peuples autochtones (PA), les peuples traditionnels (PT), les communautés locales (CL), ainsi que les gestionnaires forestiers et les travailleurs forestiers, qui assument la responsabilité des forêts et en tirent des bénéfices.

La théorie du changement reconnaît que les forêts contribuent plus efficacement à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique lorsqu'elles sont gérées de manière durable. Elle identifie les changements systémiques nécessaires afin de permettre aux individus, aux gouvernements, aux entreprises et aux organisations de s'engager dans la GDF, y compris la production responsable de produits forestiers ligneux et non ligneux, la conservation, la valorisation des SE, la restauration, le reboisement et le boisement.

Bien que la TdC soit élaborée du point de vue de FSC, elle dépasse la sphère d'influence directe de l'organisation. FSC reconnaît que certaines incitations à la GDF peuvent être mises en œuvre plus efficacement par d'autres acteurs. Néanmoins, FSC doit rester conscient de ces dynamiques élargies, car elles auront un impact direct sur la réalisation de la vision du présent cadre stratégique. En outre, cette TdC sera intégrée à celle qui est en cours de définition pour la stratégie mondiale 2027-2032 de FSC. Cela signifie qu'il existe une correspondance directe entre les voies de changement identifiées dans la stratégie mondiale et celles du présent cadre stratégique. Les deux reconnaissent le rôle central des connaissances et des preuves, ainsi que le rôle des incitations appropriées qui doivent être fournies par les marchés et par les politiques.

Trois conditions préalables principales sont nécessaires à la réalisation de cette vision. Elles concernent : (1) les connaissances et les pratiques, (2) les systèmes de marché, et (3) les politiques et

partenariats. Ces trois éléments sont étroitement liés, car les changements de politiques peuvent influencer et orienter la dynamique des marchés et les pratiques de gestion forestière, et vice versa.

Les marchés peuvent soutenir la GDF en récompensant les pratiques responsables et en créant une demande pour les produits certifiés. Les politiques fournissent le cadre nécessaire à la croissance de ces marchés, en particulier lorsqu'elles sont alignées sur les accords mondiaux sur le climat et la biodiversité. Les politiques et les financements peuvent stimuler la GDF grâce à des incitations telles que des subventions ou la passation de marchés publics écologiques, tandis que les gestionnaires forestiers doivent satisfaire à la fois aux exigences réglementaires et aux exigences du marché pour bénéficier de ces avantages.

1. Des connaissances et des pratiques de gestion forestière contribuant aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité sont développées, validées et adoptées.

Afin de renforcer la contribution des forêts à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, tout en préservant la biodiversité, il est essentiel que les gestionnaires forestiers disposent des connaissances et des compétences appropriées pour adopter des pratiques efficaces. Cela inclut des connaissances sur les méthodes de gestion des forêts existantes, ainsi que sur la conception et la mise en œuvre de projets de boisement, par exemple en sélectionnant un site approprié, en établissant des peuplements mixtes d'espèces indigènes résilientes, ou en impliquant les CL. Ces pratiques sont influencées par des cadres politiques et réglementaires ou encouragées par le biais d'une certification volontaire. Parmi les exemples de pratiques forestières intelligentes sur le plan climatique et respectueuses de la biodiversité, on peut inclure les mesures visant à prévenir la dégradation et la déforestation, à identifier et à prévenir les risques liés au climat, à réserver des zones pour la conservation et la connectivité des paysages, à gérer le bois mort et à conserver les grands arbres.

Les connaissances issues de la recherche scientifique, ainsi que les connaissances traditionnelles, devraient être largement accessibles afin de faciliter la connaissance et l'adoption des bonnes pratiques. Les connaissances des PA, des PT et des CL, en particulier, offrent des solutions précieuses adaptées au contexte ainsi que des pratiques reproductibles.

2. Les marchés incitent à adopter des pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité

Pour que la GDF soit évolutive, les systèmes de marché et les mécanismes financiers doivent récompenser activement les pratiques qui apportent des avantages pour le climat et la biodiversité. Cela nécessite un changement dans la manière dont la valeur est créée, reconnue et répartie dans l'ensemble des paysages forestiers et des chaînes d'approvisionnement.

Même si l'intérêt croissant des consommateurs représente un facteur clé, il doit être complété par des incitations structurelles qui rendent la GDF économiquement attrayante, financièrement accessible et précieuse en matière de réputation pour les gestionnaires forestiers, les producteurs et les entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les marchés du bois, des produits forestiers non ligneux et des SE doivent être structurés de manière à reconnaître et à récompenser la valeur de la GDF. Cela inclut des mécanismes qui différencient les produits certifiés ou vérifiés, permettent l'accès à des marchés haut de gamme et réduisent les barrières à l'entrée, en particulier pour les petits exploitants.

Du côté de l'offre, les gestionnaires forestiers et les entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement ont besoin d'incitations économiques et réputationnelles claires pour adopter la GDF et des pratiques solides en matière de chaîne de contrôle. De telles incitations concernent à la fois la rentabilité (grâce à l'augmentation des revenus et à la réduction des coûts) et le renforcement de la confiance du public (grâce à des labels de certification, des initiatives de marketing et/ou des stratégies de développement durable des entreprises, y compris des engagements volontaires et obligatoires en matière de production de rapports).

Les gestionnaires forestiers peuvent accéder à de nouveaux marchés, bénéficier de paiements pour les SE et de prix majorés, tout en profitant d'un meilleur accès aux capitaux d'investissement, grâce à des investisseurs à impact social, des prêts favorables et des fonds forestiers spécialisés. De plus, l'intégration d'approches d'économie circulaire, telles que l'utilisation en cascade, le recyclage des déchets de bois, etc., dans les industries forestières, peut optimiser l'utilisation des matériaux, améliorer le profil de durabilité des producteurs et réduire la pression exercée sur les forêts.

Du côté de la demande, les consommateurs et les acheteurs doivent comprendre et reconnaître les avantages, pour le climat et la biodiversité, des décisions d'achat responsables, adapter leurs modes de consommation et être prêts à payer des prix plus élevés. Lorsque ces préférences se reflètent dans les politiques de passation des marchés publics, les stratégies environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et les rapports de durabilité, elles envoient des signaux forts aux producteurs et aux gestionnaires forestiers. L'adoption plus étendue du bois durable, par exemple, peut accélérer l'abandon des matériaux à forte intensité carbone tels que le béton et les plastiques, en particulier dans les secteurs de la construction et de l'emballage.

Lorsque les marchés sont intentionnellement structurés de manière à récompenser une gestion forestière intelligente sur le plan climatique et respectueuse de la biodiversité par des incitations financières, structurelles et réputationnelles, ils deviennent non seulement un choix commercial rationnel, mais aussi une force de transformation pour la gestion forestière, qui permet d'obtenir un changement systémique tout au long des chaînes de valeur.

3. Les politiques et les partenariats soutiennent la contribution des forêts aux objectifs liés au climat et à la biodiversité

Des environnements politiques favorables et des partenariats solides sont essentiels pour généraliser une gestion des forêts intelligente sur le plan climatique et respectueuse de la biodiversité. Les politiques à tous les niveaux devraient faciliter l'adoption de pratiques de GDF, en s'alignant sur les cadres et les mécanismes politiques internationaux tels que l'Accord de Paris, y compris le mécanisme de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF), afin de renforcer leur efficacité en matière de lutte contre le changement climatique et de promotion de la biodiversité.

Les politiques peuvent également encourager l'adoption de pratiques durables par le biais d'incitations fiscales, telles que des réductions d'impôts ou des subventions, ou en établissant des conditions préalables pour la passation des marchés publics. De même, les systèmes de subventions devraient être alignés sur les résultats en matière de climat et de biodiversité.

Une gouvernance équitable constitue un aspect fondamental de toute politique efficace dans ce domaine. Les cadres juridiques doivent respecter les droits et les moyens de subsistance des PA, des PT et des CL, notamment en reconnaissant officiellement les droits fonciers et en adhérant au principe du consentement libre, informé et préalable (CLIP). Les politiques devraient également promouvoir l'inclusion, en tenant compte de l'égalité homme-femme et de l'équité sociale, afin de garantir que toutes les personnes dépendantes des forêts puissent participer aux prises de décision, avoir accès aux ressources forestières et partager les avantages économiques de la gestion durable des forêts.

Les partenariats multipartites, notamment avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les communautés, sont essentiels pour coordonner les actions, partager les connaissances, accéder aux financements et amplifier l'impact dans l'ensemble des régions et des secteurs en vue d'atteindre les objectifs liés au climat et à la biodiversité.

Conditions préalables et facteurs transversaux

Pour mettre en place des pratiques fondées sur des données probantes, des décisions prises en connaissance de cause, des politiques efficaces et des marchés, les impacts des forêts gérées de manière durable sur le climat et la biodiversité doivent être régulièrement surveillés, démontrés et communiqués.

Les innovations technologiques et l'analyse des données jouent un rôle crucial dans le suivi de ces impacts, en fournissant des outils qui permettent de suivre la santé des forêts et de détecter toute déforestation. L'imagerie satellite, les drones et d'autres technologies de télédétection permettent aux gouvernements, aux chercheurs, aux gestionnaires forestiers et aux organisations de surveiller les changements qui interviennent dans le couvert forestier, de quantifier et de suivre le stockage du carbone et d'identifier les zones préoccupantes. **Les données et les preuves** sont fondamentales pour les trois principales conditions préalables décrites ci-dessus, comme le montre le diagramme de la TdC.

Pour contribuer de manière plus significative à ces changements, FSC doit dépasser les limites des forêts certifiées FSC et influencer les politiques, les marchés et les pratiques qui ont un impact sur l'ensemble des forêts du monde. FSC doit s'appuyer sur sa force institutionnelle et ses connaissances en matière de normalisation, ainsi que sur son rôle unique en tant que plateforme de dialogue et solution pour une GRF vérifiée. Étant donné que les forêts et les terres sur lesquelles elles se trouvent sont des espaces contestés où coexistent de nombreux intérêts souvent en concurrence, la contribution de FSC à la vision décrite ci-dessus doit s'appuyer sur sa capacité à susciter un consensus parmi un large éventail de groupes d'intérêt, notamment les organisations multilatérales, le secteur privé, les gouvernements et la société civile. Ces contributions seront détaillées dans le chapitre suivant.

La TdC identifie également les **facteurs clés** qui sont fondamentaux pour sa réalisation et que FSC prendra en compte dans la conception de ses stratégies d'intervention :

- **Technologie et innovation, y compris des systèmes efficaces de surveillance et de vérification géospatiales.** Sans informations précises et fiables, il sera impossible de démontrer l'impact des pratiques forestières sur le climat et la biodiversité. En outre, les données seront utilisées pour alimenter les capacités d'analyse et les capacités connexes (par exemple, l'IA et la modélisation) afin de mettre en place des systèmes de surveillance et de vérification efficaces et efficaces, qui permettront d'obtenir une supervision rigoureuse des processus.
- **Les connaissances et les recherches scientifiques et traditionnelles** constitueront des apports fondamentaux pour étayer la justification des interventions en matière de GDF et la promotion des politiques connexes.
- **Les partenariats multipartites**, incluant les gouvernements, les organisations multilatérales et régionales, le secteur privé, les CL, etc., représentent un catalyseur clé pour que ces changements puissent avoir lieu et être pérennisés.
- **Le plaidoyer** en faveur d'un changement de politiques et de comportements est reconnu comme un facteur permettant d'évoluer vers une gestion forestière plus durable et plus efficace.
- **Une approche centrée sur les personnes** sous-tendra la mise en place de cette théorie du changement. Pour rester aligné à la vision de communautés et de populations dépendantes des forêts qui soient autonomes et prospères, les personnes doivent être placées au centre de tous les processus. Cela implique également d'appliquer une perspective de genre et d'être attentif aux vulnérabilités des travailleurs.

Les changements fondamentaux décrits reposent sur les **hypothèses** clés suivantes :

- Les forêts gérées de manière durable, que ce soit pour la production de bois, la conservation ou la restauration, conduisent à des niveaux plus élevés de séquestration et de stockage du carbone. Cette hypothèse devra être systématiquement vérifiée, notamment par le biais des actions de FSC.

- La restauration, la conservation et l'amélioration de la biodiversité, associées à la protection des droits des PA, des PT et des CL, conduiront à une expansion des zones forestières résilientes.
- Les connaissances et les pratiques des PA, des PT et des CL contribuent à la résilience climatique et à la conservation de la biodiversité.

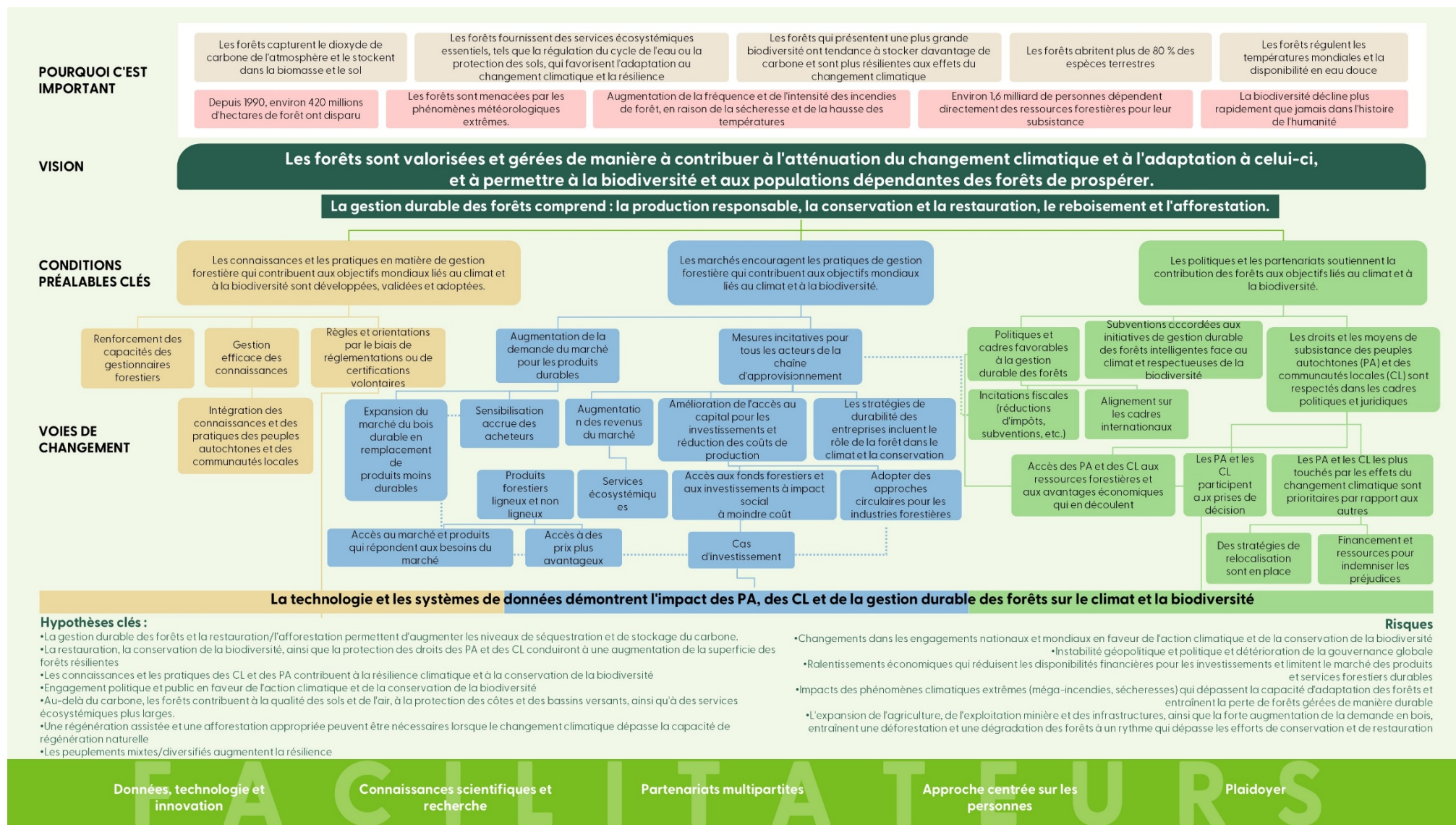
La TdC reconnaît également que la stratégie globale peut être affectée par plusieurs **risques** de haut niveau, dont :

- les changements dans les engagements nationaux et mondiaux en faveur de l'action climatique et de la conservation de la biodiversité, qui pourraient affaiblir la justification du présent cadre stratégique ;
- l'instabilité géopolitique et politique, et la détérioration de la gouvernance globale ;
- les ralentissements économiques qui réduiraient les disponibilités des financements pour les investissements et limiteraient les marchés des produits et services forestiers durables ;
- les impacts des événements climatiques extrêmes (tels que méga-incendies et sécheresses) qui dépassent la capacité d'adaptation des forêts et entraînent la perte de forêts gérées de manière durable ;
- la poursuite de l'expansion de l'agriculture, de l'exploitation minière et des infrastructures, qui entraîne une déforestation et une dégradation des forêts à un rythme qui dépasse les efforts de conservation et de restauration.

Bien que ces risques échappent à la sphère d'influence de FSC, ils seront pris en considération et surveillés, car ils peuvent avoir un impact significatif sur l'obtention des résultats attendus de FSC et pourraient exiger un changement dans son approche.

Le chapitre suivant décrit comment les pistes de solutions ont été traduites en priorités stratégiques pour le présent cadre stratégique et ont façonné les résultats (aboutissements et réalisations) de la contribution et de l'action de FSC.

Théorie globale du changement définie pour la vision de FSC en matière de climat et de biodiversité



3. Priorités stratégiques

La contribution de FSC à la réalisation de cette vision s'articule autour de trois domaines prioritaires, conformément aux principales conditions préalables identifiées, en vue de progresser vers un monde où les forêts sont valorisées et gérées afin de contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, tout en permettant à la biodiversité et aux populations dépendantes des forêts de prospérer.

La théorie du changement (TdC) appliquée au travail de FSC s'appuie sur les forces principales de l'organisation en matière de normalisation et de mise à disposition d'une plateforme de dialogue pour sa communauté de membres, de titulaires de certificats, d'organismes de certification et d'autres parties prenantes concernées.

Grâce à la mise en œuvre du présent cadre stratégique, FSC renforcera son rôle :

- **en promouvant** des pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs liés au climat et à la biodiversité,
- **en tirant parti** des marchés et des financements pour encourager les pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs liés au climat et à la biodiversité,
- **en faisant progresser** les politiques et les partenariats afin d'exploiter les forêts en tant que solutions pour le climat et la biodiversité.

La gestion des données et des connaissances est reconnue comme un catalyseur pour ces trois priorités et comme une condition préalable fondamentale à la réalisation de la vision. Des réalisations spécifiques liés aux données ont été identifiées pour chaque priorité stratégique.

Priorité stratégique n° 1 : promouvoir des pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité

Des recherches montrent que les forêts saines et résilientes qui favorisent une biodiversité plus riche séquestrent également plus de carbone que les forêts dégradées, lesquelles sont souvent des sources nettes de carbone.³¹ La gestion responsable des forêts (GRF) empêche la déforestation et la dégradation des forêts et préserve la biodiversité, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique et au renforcement de la résilience des forêts.

En matière d'adaptation au changement climatique, les différents types de forêts relevant du champ d'application de FSC (notamment l'agroforesterie, les mangroves et les forêts côtières), remplissent diverses fonctions qui contribuent à réduire la chaleur à la surface, à gérer les cycles de l'eau et à fournir un tampon physique contre les catastrophes hydrologiques telles que les inondations, les cyclones et les tsunamis, tout en fournissant de nombreux autres services écosystémiques (SE).

Afin de garantir que la gestion forestière intègre ces fonctions, FSC devra renforcer ses exigences en matière de gestion forestière adaptative dans ses normes, sa planification et ses pratiques, de manière à promouvoir davantage la GRF et l'expansion du couvert forestier.

Dans cette optique, cette priorité stratégique vise à contribuer au résultat suivant :

³¹ (FAO, 2020) « Évaluation des ressources forestières mondiales (2020) » (<https://www.fao.org/interactive/forest-resources-assessment/2020/fr/>)

Résultat 1. Les pratiques de gestion forestière intègrent les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de conservation de la biodiversité.

Ce résultat explore la manière dont FSC peut contribuer à ces pratiques grâce au cadre normatif existant, au renforcement et à l'expansion de ce cadre, au renforcement des capacités des gestionnaires forestiers et à l'apprentissage des savoirs et pratiques traditionnelles des peuples autochtones (PA), des peuples traditionnels (PT) et des communautés locales (CL).

Le Résultat 1 vise à intégrer de manière plus explicite ou intentionnelle le climat et la biodiversité (y compris le boisement et la restauration) dans son cadre normatif. Cette intégration s'appuiera sur les dernières connaissances scientifiques, les savoirs et pratiques traditionnelles des PA, des PT et des CL, ainsi que sur les besoins du marché.

Dans le cadre de ce résultat, FSC vise également à renforcer les capacités des gestionnaires forestiers et à faciliter le partage des connaissances pertinentes sur les pratiques efficaces, afin que les gestionnaires soient mieux équipés pour améliorer leurs opérations.

La TdC appliquée aux contributions de FSC dans ce domaine repose sur le rôle de la certification dans la gestion responsable des forêts. Elle assume que des exigences appropriées, une vérification par des tiers et des connaissances peuvent conduire à la réalisation d'objectifs en matière de climat et de biodiversité, notamment en évitant la déforestation et la dégradation des forêts et en obtenant des résultats en matière de restauration.

Réalisation 1.1 Les normes et les directives de FSC en matière de gestion forestière comprennent des dispositions relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, et à la conservation de la biodiversité.

Cette réalisation sera obtenue en maintenant les dispositions pertinentes et en renforçant le cadre normatif de la gestion forestière, afin de clarifier et d'améliorer les contributions des solutions de certification FSC au climat et à la biodiversité.

La révision **des principes et critères et des indicateurs génériques internationaux (PCI) de FSC et leur transfert ultérieur vers les normes de bonne gestion forestière** permettent de concrétiser cette réalisation :

- en maintenant les dispositions visant à prévenir l'exploitation forestière illégale, la déforestation et la dégradation des forêts ;
- en tenant compte de l'importance particulière de divers types de forêts et de zones boisées (tels que les mangroves et l'agroforesterie) pour les objectifs liés au climat et à la biodiversité, dans le cadre de la certification de la gestion forestière ;
- en développant des solutions adaptées aux différents utilisateurs (par exemple, les petits exploitants, les PA, les PT et les CL) et aux différents objectifs de gestion (production de bois, conservation et restauration) ;
- en reconnaissant l'importance de se prémunir contre les risques climatiques futurs, en intégrant des dispositions relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (y compris en intégrant les dernières données scientifiques et projections sur le climat, le suivi et l'atténuation des risques induits par le climat, des mesures de prévention des incendies de forêt et l'utilisation d'espèces plus résistantes) et en définissant les principaux résultats escomptés ;
- en améliorant les dispositions existantes en matière de conservation (par exemple, en clarifiant les définitions de la conservation par rapport à la protection, en renforçant la protection des hautes valeurs de conservation (HVC), conformément à la motion 43/2025 « Renforcement de l'identification, de la protection et du suivi des HVC forestières (1-6) », et en fournissant des solutions de certification viables pour la protection des paysages forestiers intacts, conformément

à la motion 45/2025 « Dépasser les seuils fixes pour aller vers une conservation basée sur les résultats pour les paysages forestiers intacts (PFI) »)) et en définissant les principaux résultats escomptés pour la conservation de la biodiversité, tout en tenant compte des besoins des parties prenantes et du marché.

Les normes doivent être élaborées conjointement avec les membres de FSC et les titulaires de certificats afin de garantir qu'elles soient rationalisées, axées sur les résultats et les clients, et qu'elles n'entraînent pas de fardeaux supplémentaires pour les titulaires de certificats.

Les nouvelles dispositions peuvent être testées dans les pays prioritaires (par exemple, ceux qui sont les plus vulnérables au changement climatique) afin de procéder à une analyse coûts-avantages approfondie.

FSC examinera également les possibilités d'**harmonisation des documents normatifs** avec d'autres organisations partageant les mêmes idées afin de créer des synergies et d'amplifier l'impact sur le climat et la biodiversité pour différents produits et au-delà des zones certifiées par un programme spécifique.

Réalisation 1.2 Le boisement et la restauration des forêts et des terres dégradées sont facilitées.

Reconnaissant que les efforts visant à accroître le couvert forestier et à restaurer les écosystèmes forestiers dégradés peuvent contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité, FSC mettra en avant les contributions de ses solutions normatives existantes et les renforcera et les étendra :

- **en documentant des études de cas** sur les efforts de restauration en cours dans le cadre de la certification de la gestion forestière, des solutions de bénéfices vérifiés et du cadre de réparation de FSC ;
- **en mettant en œuvre des initiatives de renforcement des capacités** sur les solutions de restauration de FSC, y compris le cadre de réparation de FSC, afin de renforcer les capacités des parties prenantes ;
- **en réalisant une analyse** du secteur du boisement et de la restauration, comprenant les besoins du marché, l'impact, le potentiel de croissance ainsi que les risques pour FSC ;
- **en développant un module de certification de la restauration ou en intégrant explicitement la restauration dans la révision des PCI**, comme le demande la motion 46/2025.

Ces activités visent à contribuer à l'adoption de pratiques de restauration de haute qualité et à faciliter leur utilisation, ce qui permettra d'obtenir de plus grandes zones de forêts saines, qui à leur tour contribueront aux objectifs en matière de climat et de biodiversité.

Réalisation 1.3 L'intégration des risques climatiques dans les cadres d'évaluation des risques est étudiée, et la mise en œuvre est initiée sur la base des impacts évalués.

En **explorant l'inclusion d'indicateurs de risques climatiques dans ses cadres d'évaluation des risques**, FSC vise à avoir un impact sur des zones situées au-delà des forêts certifiées FSC.

Grâce à cette intervention, FSC peut établir des références mondiales en matière de risques climatiques que les entreprises devront, par exemple, prendre en compte pour éviter les impacts négatifs lorsqu'elles s'approvisionnent en bois provenant de zones non certifiées. Afin de maximiser son impact, FSC abordera cette question en coordination avec d'autres organisations qui partagent les mêmes idées.

FSC examinera la révision de son cadre d'évaluation des risques et des évaluations des risques connexes au cours de la seconde moitié de la période stratégique, une fois que les dispositions pertinentes relatives au climat auront été intégrées dans la révision des PCI.

Réalisation 1.4 Les connaissances des peuples autochtones, des peuples traditionnels et des communautés locales qui favorisent la résilience climatique et la conservation de la biodiversité sont reconnues et intégrées dans les pratiques de gestion forestière.

Les systèmes de connaissances des PA, des PT et des CL comprennent une combinaison de savoirs traditionnels et d'innovations récentes et constituent des ressources fondamentales pour les actions en faveur du climat et de la biodiversité.³²

Grâce à sa Fondation autochtone, à son Comité permanent des peuples autochtones (PIPC) et à ses équipes locales, FSC est bien placée pour concrétiser cette réalisation grâce aux principales interventions suivantes :

- **Intégration des connaissances dans les normes** : FSC veillera à mener des actions de sensibilisation et de consultation auprès des représentants des PA, des PT et des CL lors de l'élaboration des normes de bonne gestion forestière dans les pays et les régions où ils vivent. Cette approche reconnaît leurs connaissances et permet à celles-ci d'être appliquées en tenant compte des contextes spécifiques.
- **Renforcement des capacités** de mise en œuvre des exigences relatives aux droits des PA, des PT et des CL (principes 3 et 4 des principes et critères de FSC), améliorant ainsi leur participation aux processus décisionnels liés à la forêt.
- **Diffusion des connaissances** : FSC s'engage à travailler avec les PA, les PT et les CL et à faire appel aux recherches visant à documenter et à diffuser les connaissances auprès d'un large éventail de parties prenantes, sous réserve de leur consentement. Les mécanismes de gestion des connaissances (par exemple, le tableau de bord d'impact, le portail de recherche ou les sessions scientifiques de FSC) permettront de partager et de reproduire les meilleures pratiques et les savoirs locaux dans le cadre de FSC et au-delà.

³² (FAO) « Connaissances des peuples autochtones et changement climatique » (<https://www.fao.org/indigenous-peoples/pillars-of-work/indigenous-peoples--knowledge-and-climate-change/fr>)

Réalisation 1.5 Les gestionnaires forestiers ont amélioré leurs capacités à mettre en œuvre des pratiques intelligentes sur le plan climatique et respectueuses de la biodiversité.

Les gestionnaires forestiers sont des acteurs clés sur le terrain, et leurs capacités ont une influence directe sur les forêts et leur aptitude à relever les défis liés au climat et à la biodiversité.

Afin de doter les gestionnaires forestiers des compétences, de l'expertise et des connaissances nécessaires, FSC **élaborera des documents normatifs et des lignes directrices, mettra en œuvre des activités de renforcement des capacités et diffusera des informations actualisées**, notamment :

- en poursuivant l'élaboration de cadres de haute valeur de conservation (HVC) dans le contexte des normes de bonne gestion forestière afin d'aider à identifier, conserver et gérer les zones à haute valeur écologique, et en élaborant des lignes directrices supplémentaires pour la mise en œuvre locale ;
- en offrant des formations sur la foresterie intelligente sur le plan climatique et en fournissant un soutien consultatif aux gestionnaires forestiers ;
- en documentant des études de cas et en les partageant à différentes régions, afin de permettre l'apprentissage entre pairs, notamment avec des exemples de certification de différents types de forêts tels que les systèmes agroforestiers et les mangroves ;
- en élaborant des lignes directrices nationales pour les mesures d'adaptation et d'atténuation, fondées sur des données scientifiques probantes ;
- en élaborant des lignes directrices sur le suivi des résultats en matière de climat et de biodiversité et sur les technologies innovantes, telles que l'observation de la Terre ;
- en développant un référentiel contenant des connaissances scientifiques actualisées (par exemple, sur le comportement des espèces vis-à-vis de l'adaptation) et des méthodes de collecte de données, afin de faciliter la mise en œuvre de la GRF pour le climat et la biodiversité.

Les équipes locales de FSC jouent un rôle central dans la mise en œuvre de plusieurs de ces activités, en apportant leur expertise et leur soutien sur le terrain. En outre, l'établissement et le renforcement de partenariats stratégiques peuvent améliorer l'efficacité et la portée de ces efforts.

En outre, compte tenu de l'impact du changement climatique sur les travailleurs, FSC collaborera avec des organisations actives dans le domaine de la transition juste afin de tirer des enseignements de leurs expériences et d'explorer des voies potentielles permettant à FSC d'apporter sa contribution.

Réalisation 1.6 Des données et des informations sur les résultats de la certification de la gestion forestière en matière de climat et de biodiversité sont produites et mises à disposition.

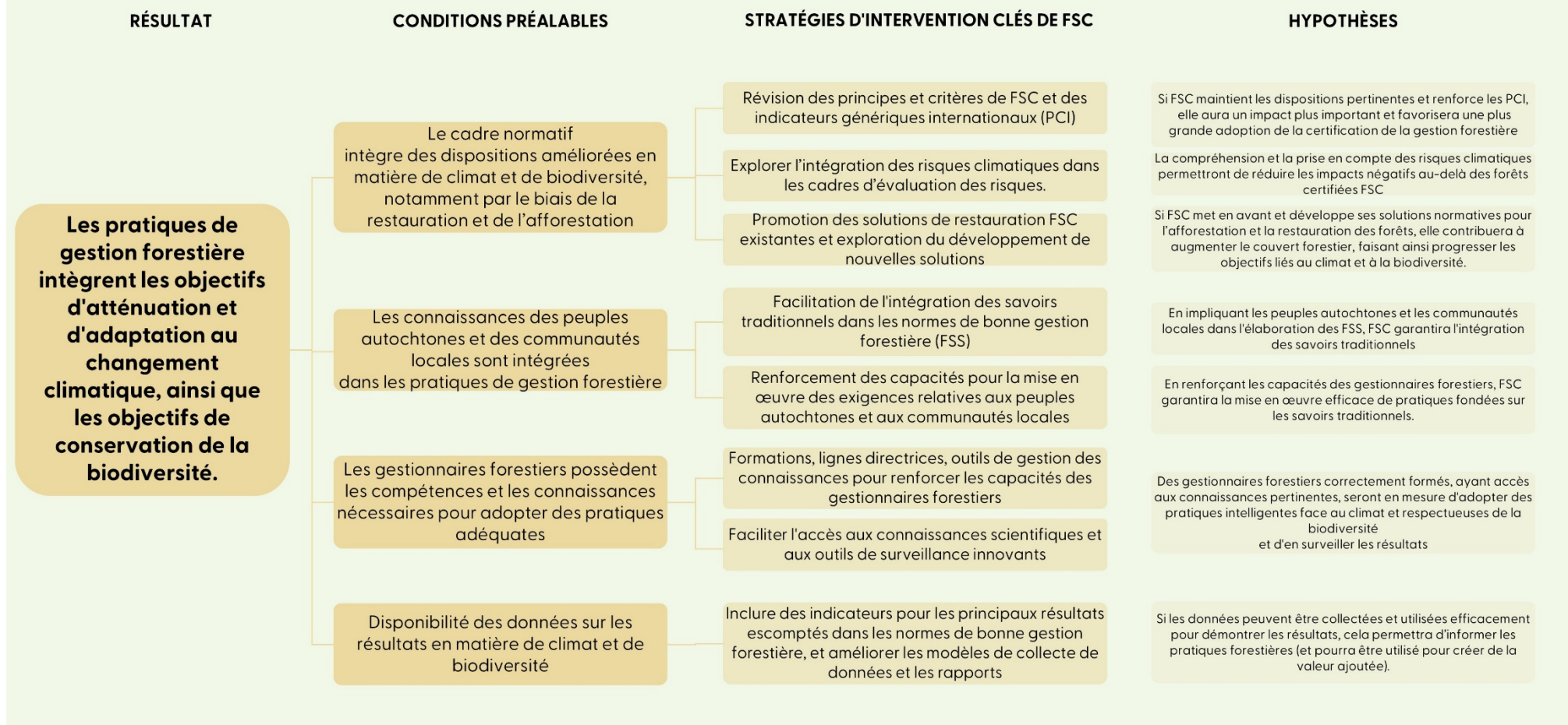
La certification de la gestion forestière de FSC a le potentiel de générer des données sur l'impact de la GRF sur le climat et la biodiversité. La démonstration de ces impacts renforce la réputation de FSC et peut aider les titulaires de certificats à accéder à des incitations économiques. En même temps, les modifications apportées aux normes de gestion forestière doivent éviter d'imposer des fardeaux excessifs aux titulaires de certificats (en particulier aux petits exploitants) et aux organismes de certification.

Les données issues de la certification de la gestion forestière, ainsi que les données provenant des solutions de bénéfices vérifiés et de sources externes (voir réalisations 2.5 et 3.3), sont essentielles pour que FSC reste pertinente, crédible et compétitive sur un marché en mutation où il est de plus en plus nécessaire de démontrer les impacts en matière de durabilité.

FSC parviendra à concrétiser cette réalisation comme suit :

- **Prioriser les résultats en matière de climat et de biodiversité lors de la révision de la procédure FSC-PRO-60-006 et en élaborant des indicateurs axés sur les résultats lors de la révision des PCI** : les normes de gestion forestière incluront des indicateurs qui permettront à FSC de démontrer et de communiquer efficacement les résultats positifs de la certification FSC en matière de climat et de biodiversité aux niveaux national, régional et mondial. Ces données permettront d'ajuster les pratiques forestières et/ou les documents normatifs, si les résultats escomptés ne sont pas atteints, et aideront les titulaires de certificats à accéder aux financements (voir réalisations 2.4 et 2.5).
- **Améliorer la collecte des données et les rapports** : la mise en œuvre de cette approche nécessitera d'améliorer les exigences en matière de rapports pour les organismes de certification (norme FSC-STD-20-007) ainsi que les modèles numériques (rapport d'audit numérique (DAR) actuel) et les outils de partage d'informations, afin de garantir la collecte des données les plus pertinentes. FSC s'efforcera de simplifier ses rapports afin de permettre à ses parties prenantes de mieux comprendre les impacts de la certification FSC.
- **Promouvoir les technologies innovantes**, telles que la télédétection, afin de rationaliser la collecte des données et de réduire les coûts.

Priorité stratégique n° 1 :
Promouvoir des pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité



Priorité stratégique n° 2 : tirer parti des marchés et des financements pour encourager les pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité

Ce deuxième domaine stratégique met en évidence le rôle de FSC dans la création, l'expansion et l'utilisation des marchés et des financements pour encourager les pratiques de gestion responsable des forêts (GRF) en récompensant les gestionnaires forestiers et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement qui maximisent le rôle des forêts en faveur du climat et de la biodiversité.

Ces marchés comprennent les produits forestiers ligneux et non ligneux, les services écosystémiques (SE) (y compris la conservation de la biodiversité, la séquestration et le stockage du carbone, les services liés à l'eau, la conservation des sols, les services récréatifs, les pratiques et valeurs culturelles et la qualité de l'air), et les marchés financiers liés aux investissements à impact vert et à d'autres formes de financements forestiers. La dynamique des marchés peut être mise à profit afin de garantir que le rôle des populations dépendantes des forêts dans la restauration, la préservation et la gestion responsable des forêts soit récompensé de manière équitable. La théorie du changement (TdC) appliquée à ce résultat reconnaît également que la disponibilité des produits certifiés FSC sur les marchés ne peut être considérée comme acquise. Les efforts déployés contribueront à accroître le nombre de producteurs (et de produits) certifiés afin d'étendre la présence de FSC sur le marché à l'échelle mondiale.

Les contributions de FSC visent à la réalisation du résultat suivant :

Résultat 2. Les marchés et les financements soutiennent les pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs en matière de climat et de biodiversité

La contribution de FSC à ce résultat est ancrée dans la proposition de valeur de ses solutions, notamment la certification, qui offre aux titulaires de certificats crédibilité, assurance et promotion à travers les différents niveaux d'incitation du marché. Ces incitations vont de la récompense des pratiques responsables jusqu'aux réponses aux demandes des consommateurs, des acheteurs et des investisseurs, en passant par la facilitation des investissements financiers.

Les contributions de FSC se traduisent par les réalisations spécifiques suivantes :

Réalisation 2.1 Les acheteurs sont de plus en plus sensibilisés à l'importance des produits certifiés et issus de sources responsables, ainsi qu'aux substituts forestiers aux produits à base de combustibles fossiles.

Les consommateurs et l'écosystème plus large des acheteurs doivent être conscients et avoir confiance dans le rôle que jouent les forêts gérées de manière responsable dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique et dans la préservation de la biodiversité, et ainsi être prêts à reconnaître et à soutenir la valeur ajoutée des produits forestiers provenant de ces sources.

Afin de mettre en évidence les contributions des forêts certifiées FSC au climat et à la biodiversité, ainsi que l'importance des produits forestiers issus de sources responsables, FSC s'engage aux actions suivantes :

- **Améliorer la traçabilité des produits forestiers et la transparence de la chaîne d'approvisionnement**, en veillant à ce que les produits forestiers certifiés soient liés à des pratiques responsables, afin de renforcer la confiance des acheteurs, des consommateurs et des parties prenantes, conformément à la motion 30/2025 « Feuille de route pour un système numérique d'information et de contrôle des volumes visant à améliorer l'intégrité des revendications FSC ».
- **Sensibiliser, par le biais de campagnes de communication et de marketing** aux niveaux mondial et local, à la valeur des forêts gérées de manière responsable et à leur rôle en matière de

climat et de biodiversité. Ces campagnes visent à positionner FSC comme une solution clé, en influençant les choix d'achat et les politiques de passation des marchés publics, et en stimulant la demande de produits certifiés FSC et de solutions de bénéfices vérifiés.

- **Encourager l'utilisation de produits forestiers issus de sources responsables comme alternative** aux matériaux à base de combustibles fossiles et autres matériaux non durables pouvant entraîner la déforestation et la dégradation des forêts, tout en tenant compte de l'importance de réduire la consommation globale afin de minimiser la pression exercée sur l'environnement. Il est essentiel de communiquer efficacement sur la valeur de la gestion forestière, notamment en démontrant ses résultats en matière de climat et de biodiversité (conformément à la réalisation 1.6), et sur la solution des bénéfices vérifiés par FSC, afin que ces produits soient considérés comme des solutions fiables.

Réalisation 2.2 Les titulaires de certificats tout au long de la chaîne d'approvisionnement sont davantage incités à adopter une gestion des forêts et un approvisionnement responsables qui contribuent aux objectifs liés au climat et à la biodiversité.

Ceux qui dépendent des forêts et en prennent soin, notamment les peuples autochtones (PA), les peuples traditionnels (PT) et les communautés locales (CL), les gestionnaires forestiers et ceux qui s'approvisionnent en produits forestiers de manière responsable, devraient bénéficier d'incitations appropriées pour s'engager en faveur de la GRF et donner la priorité aux objectifs liés au climat et à la biodiversité. La certification FSC offre aux marchés les garanties dont ils ont besoin pour faciliter ces incitations, permettant ainsi aux titulaires de certificats d'y avoir accès.

FSC contribuera à mobiliser des incitations pour les gestionnaires forestiers et les titulaires de certificats de la chaîne de contrôle avec les suivantes :

- **Définir et communiquer la proposition de valeur de FSC sur le climat et la biodiversité** aux différentes parties prenantes, en accord avec la motion 33/2025 « Renforcer la proposition de valeur de FSC » soulignant son rôle de fourniture de vérification indépendante des pratiques de GRF contribuant à la conservation et à la restauration des forêts, à des chaînes d'approvisionnement sans déforestation et à des impacts positifs sur les SE.
 - Aux gouvernements : pour permettre l'accès aux marchés, la tarification majorée et les paiements des SE, et pour démontrer les progrès accomplis au niveau national en ce qui concerne les engagements internationaux en matière de climat et de biodiversité.
 - Au secteur privé : pour permettre l'accès aux marchés, la tarification majorée et les paiements des SE, pour fournir des données vérifiées sur les résultats en matière de climat et de biodiversité en tant que garantie pour les systèmes de crédits carbone, pour soutenir la démonstration de la conformité aux engagements volontaires et obligatoires en matière de rapports, et pour faciliter l'accès au capital, réduire les risques réputationnels et améliorer les profils des stratégies environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
 - Aux PA, PT et CL : pour permettre leur accès aux marchés, la tarification majorée et les paiements des SE.
- **Faciliter les paiements des SE** : FSC élaborera et intégrera dans son cadre normatif des méthodologies permettant de mesurer et de monétiser les impacts sur les SE, tels que des systèmes de crédits carbone ou de crédits biodiversité de haute qualité, qui aident les entreprises à respecter les exigences réglementaires et les objectifs volontaires. FSC développera des initiatives pour attirer des partenaires financiers (*sponsors*) vers sa solution des bénéfices vérifiés et privilégiera l'intégrité de ses solutions afin de s'assurer que le rôle de FSC dans les crédits carbone et les crédits biodiversité reste solide, fondé sur l'éthique et aligné sur les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité.

- **Continuer d'améliorer l'alignement sur les cadres mondiaux**, y compris l'Accord de Paris, le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) et les Objectifs de développement durable, afin de rehausser le profil de la certification FSC pour les secteurs public et privé et de renforcer les incitations à la certification, conformément à la motion 34/2025 « Améliorer la reconnaissance de la certification FSC dans les cadres réglementaires internationaux », tout en incluant une communication claire sur cet alignement.
- **Explorer les opportunités dans la chaîne d'approvisionnement** : FSC évaluera son rôle dans la facilitation des calculs d'émissions de catégorie 3 dans les chaînes d'approvisionnement des produits forestiers, ainsi que dans les analyses du cycle de vie (ACV) requises par les cadres obligatoires ou volontaires, et examinera les facteurs incitant les entreprises à investir dans la biodiversité.

Réalisation 2.3 Des mécanismes sont en place pour faciliter l'accès au marché des peuples autochtones, des peuples traditionnels et des communautés locales.

Pour que les marchés jouent un rôle transformateur dans l'exploitation du plein potentiel des forêts pour le climat et la biodiversité, le rôle des PA, des PT et des CL dans la GRF doit être reconnu et récompensé. Il est essentiel de garantir la viabilité économique des forêts gérées par ces groupes, car cela renforce les pratiques forestières responsables tout en préservant leurs droits, leurs connaissances, leurs cultures et leurs moyens de subsistance.

FSC parviendra à concrétiser cette réalisation avec les actions suivantes :

- **Travailler avec les PA, les PT et les CL afin de mettre en œuvre des solutions FSC** : FSC peut fournir un soutien technique aux communautés afin de faciliter la mise en œuvre adéquate des exigences pertinentes, telles que le consentement libre, informé et préalable (CLIP), les exigences en matière de partage des avantages décrites dans la procédure relative aux SE et les processus de dialogue requis par le cadre de réparation de FSC. Les équipes locales de FSC et la Fondation autochtone peuvent jouer un rôle central dans la fourniture de ce soutien.
- **Cocréer des solutions politiques spécifiques** qui reconnaissent et vérifient l'impact positif des PA, des PT et des CL sur les SE, conformément à la motion 53/2021 (« Intégrer la reconnaissance des services et pratiques culturels dans les services écosystémiques afin de renforcer et de pérenniser l'interconnexion des peuples autochtones »).

Réalisation 2.4 Les titulaires de certificats ont un meilleur accès aux financements pour des pratiques de gestion responsable des forêts qui contribuent aux objectifs en matière de climat et de biodiversité.

Les marchés financiers liés au climat et à la biodiversité offrent une opportunité significative de mobilisation des capitaux pour la GRF, y compris pour la conservation et la restauration des forêts.

Afin de faciliter l'accès des titulaires de certificats FSC à ces marchés et de les aider à en tirer profit, FSC devra effectuer les actions suivantes :

- **Collaborer avec les institutions financières** afin de positionner FSC dans le secteur financier, en intégrant les solutions FSC en tant qu'outils de gestion des risques et de résilience dans les décisions de financement et d'investissement, et en facilitant l'accès au capital pour les titulaires de certificats tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- **Fournir des preuves des impacts sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la conservation et la restauration** : en générant et en partageant des preuves crédibles des avantages environnementaux et sociaux de la certification de la gestion forestière et des bénéfices vérifiés ; et en élaborant des études de faisabilité financière solides, le financement de la certification peut devenir plus attractif pour les investisseurs et les institutions financières.

- **Étendre le réseau de financement durable de FSC** au-delà des régions actuelles, afin de mobiliser des capitaux et d'étendre les initiatives de GRF.

FSC International, FSC Investments and Partnerships et les équipes locales de FSC sont bien placés pour concrétiser cette réalisation.

Réalisation 2.5 Amélioration des mécanismes de suivi et de la disponibilité des données afin de renforcer la confiance et de démontrer l'impact des solutions de FSC sur le climat et la biodiversité.

FSC vise à acquérir et à exploiter des données afin de mieux surveiller et suivre ses impacts sur le climat et la biodiversité. Ces données, associées aux données et aux informations recueillies dans le cadre de la certification de la gestion forestière (voir réalisation 1.6) et aux analyses avancées de FSC, peuvent permettre à FSC de démontrer l'ensemble de ses impacts, ce qui accroîtra la valeur et la crédibilité de la certification FSC.

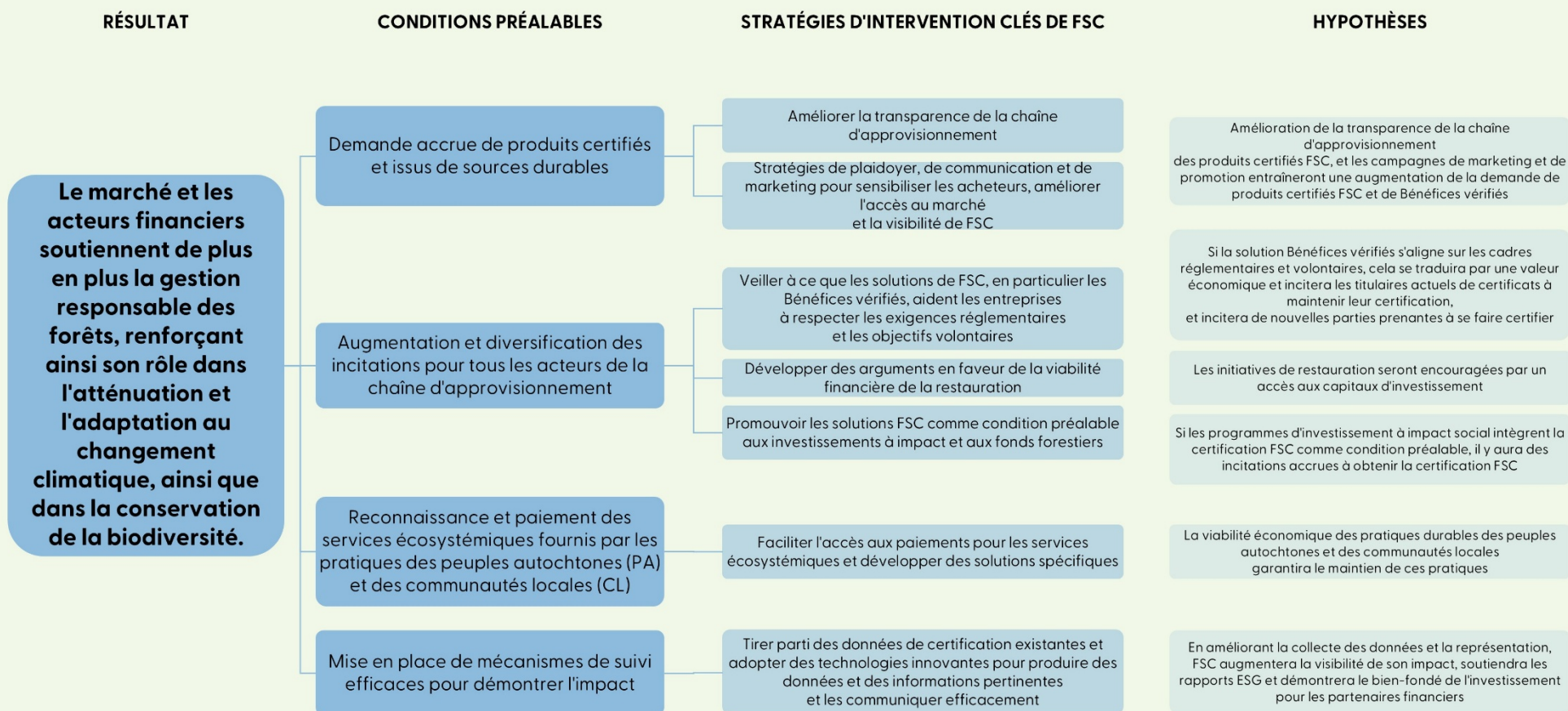
Les données sont un facteur principal d'ouverture du marché pour les financements liés au changement climatique et à la biodiversité. Positionner FSC en tant que partenaire de confiance dans la finance durable permettra de faciliter et d'augmenter les investissements qui soutiennent la foresterie responsable et les moyens de subsistance, en particulier pour les petits exploitants, les femmes, les PA, les PT et les CL, conformément à la motion 38/2025 « Renforcer le développement du marché pour les communautés et les petits exploitants dans les pays tropicaux ».

FSC concrétisera cette réalisation en **améliorant la collecte, l'analyse et la gestion des données, et en veillant à ce que les informations soient communiquées de manière adéquate**. Cela permettra au grand public et à l'écosystème des acheteurs d'avoir une vision élargie de l'impact de FSC. FSC y parviendra grâce aux actions suivantes :

- **Continuer à examiner des moyens possibles d'extraire et d'analyser les données relatives au climat et à la biodiversité** des forêts certifiées FSC à partir de sources existantes (par exemple, les rapports d'audit ou les ensembles de données des titulaires de certificats, en collaboration avec ces derniers et sous réserve de leur accord), afin de générer des informations significatives.
- **Recueillir des informations sur les limites spatiales des unités de gestion certifiées FSC.** FSC International fournira aux titulaires de certificats une solution technique et politique pour faciliter l'identification et la soumission de ces limites.
- **Explorer l'utilisation potentielle de la télédétection, des modèles d'observation de la Terre et des outils d'analyse/d'IA.** Ces modèles peuvent fournir des données actualisées et historiques sur les forêts certifiées FSC pour calculer et surveiller l'impact sur les stocks de carbone forestier, la structure forestière, la déforestation et la restauration, etc.
- **Produire des rapports, des tableaux de bord et des visualisations géospatiales plus conviviaux**, afin de garantir que les impacts sur le climat et la biodiversité dans les forêts certifiées se traduisent par un meilleur accès au marché et aux financements.
- **Faciliter la mise en œuvre de stratégies de durabilité des entreprises et de rapports sur les stratégies environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)**, et ce en favorisant l'acquisition et la collecte de données pertinentes (par exemple, par le biais des bénéfices vérifiés) à utiliser pour les divulgations obligatoires ou volontaires en matière de durabilité non financière.
- **Mobiliser les investisseurs privés** en identifiant les données nécessaires pour accéder aux financements privés et en veillant à ce que les **données pertinentes** démontrant les impacts sur le climat et la biodiversité soient collectées et mises à disposition.

Priorité stratégique n° 2 :

Tirer parti des marchés et des financements pour encourager les pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité



Priorité stratégique n° 3 : faire progresser les politiques et les partenariats afin de promouvoir les forêts en tant que solutions pour le climat et la biodiversité

Le troisième domaine prioritaire couvre le rôle de FSC dans l'engagement politique et les partenariats stratégiques visant à promouvoir des forêts saines et résilientes en tant que solutions pour le climat et la biodiversité.

Pour exploiter pleinement le potentiel des forêts dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité, les politiques aux niveaux mondial, national et local doivent reconnaître et soutenir explicitement la gestion responsable des forêts (GRF). Les organisations et cadres internationaux et multilatéraux, les gouvernements nationaux et les coalitions d'ONG établissent des cadres et des politiques qui peuvent faciliter l'adoption de solutions pour le climat et la biodiversité et maximiser l'impact des forêts. Ces cadres influencent des pratiques telles que la déforestation, la restauration et l'utilisation durable des ressources forestières. Les politiques peuvent également réglementer la manière dont les peuples autochtones (PA), les peuples traditionnels (PT) et les communautés locales (CL) participent aux prises de décision, la manière dont leurs droits sont protégés et la façon dont leurs savoirs et pratiques traditionnelles sont promus.

Afin de progresser vers la vision du présent cadre stratégique, FSC contribuera à la réalisation du résultat suivant :

Résultat 3. Les politiques et les partenariats favorisent l'adoption et l'expansion des pratiques de gestion forestière qui contribuent aux objectifs en matière de climat et de biodiversité.

FSC contribuera à ce résultat en promouvant et en soutenant les politiques et les partenariats nationaux et internationaux qui valorisent les forêts et la GRF pour leur contribution à la réalisation des objectifs liés au climat et à la biodiversité. Le rôle de la certification FSC, ses plateformes multipartites et son potentiel à systématiser les connaissances concernant l'impact de la GRF sur le climat et la biodiversité seront partagés avec les décideurs politiques. Parallèlement, en collaborant étroitement avec les gouvernements et les organisations qui partagent les mêmes idées, FSC améliorera et tirera parti du travail des autres. Cette approche devrait se traduire par un environnement politique plus propice qui favorise la gestion forestière en faveur du climat et de la biodiversité conformément aux normes de FSC, qui respecte les droits des PA, des PT et des CL, et qui reconnaît la certification FSC comme un critère d'attribution de subventions.

FSC s'appuiera sur son expertise et ses partenariats établis et potentiels afin de concrétiser les réalisations suivantes :

Réalisation 3.1 Les institutions internationales et nationales concernées disposent d'un nombre croissant de preuves pour reconnaître la gestion responsable des forêts et la certification FSC dans leurs politiques et cadres réglementaires en matière de climat et de biodiversité.

FSC participera activement aux processus et forums nationaux et internationaux afin de partager ses connaissances et ses preuves en matière de GRF, et promouvra les droits et les moyens de subsistance des PA, des PT et des CL qui jouent un rôle clé en matière de climat et de biodiversité.

Ce faisant, FSC peut contribuer à l'élaboration de politiques qui soutiennent la foresterie responsable et renforcent le rôle de la certification dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité. Cette démarche comprend les actions suivantes :

- **Examiner les lois et réglementations nationales et internationales** afin d'évaluer la manière dont les principales politiques reflètent les objectifs en matière de climat et de biodiversité et de promouvoir la certification de la gestion forestière et les bénéfices vérifiés en tant que contribution à la conformité.

- **Plaider en faveur de la reconnaissance des forêts et de la certification FSC** dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), les contributions déterminées au niveau national (CDN) de l'Accord de Paris, les stratégies nationales de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), les objectifs de développement durable (ODD) et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF).
- **Plaider en faveur de l'adoption d'une GRF dans les cadres réglementaires et politiques** aux niveaux national et international (y compris dans l'application du cadre de surveillance de l'Objectif mondial sur l'adaptation), par le biais de stratégies de communication et d'engagement, et notamment par une participation active aux forums mondiaux.
- **Fournir des solutions techniques et politiques pour aider les titulaires de certificats à se conformer aux réglementations nationales et internationales**, comme cela a été fait avec FSC Trace ou avec le module réglementaire.
- **Renforcer la collaboration** avec les administrations forestières, les points focaux de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la convention sur la diversité biologique (CDB), en particulier dans les pays en développement, et renforcer la présence de FSC et son plaidoyer proactif dans les conférences des parties (CdP) et les négociations dans le cadre de la CCNUCC et de la CDB.
- **Faciliter la participation des PA, des PT et des CL aux processus nationaux et internationaux** afin de façonner les politiques liées aux forêts et de mettre en valeur leurs pratiques de conservation.

Pour ce faire, il faudra encourager les partenariats et les coalitions multipartites mondiales et régionales.

Réalisation 3.2 Les institutions publiques et privées qui accordent des subventions disposent d'un nombre croissant de preuves et sont mieux sensibilisées à la nécessité de soutenir la gestion responsable des forêts et la certification FSC, y compris la restauration.

Ce cadre part du principe que la certification FSC peut être reconnue comme un critère éligible dans le cadre d'initiatives de financement axées sur le climat et la biodiversité, y compris la restauration des forêts. Afin de concrétiser cette réalisation, FSC **établira et/ou renforcera des partenariats** avec des fonds climatiques mondiaux, ce qui permettra d'accroître les flux financiers destinés à la mise en œuvre des solutions FSC, en particulier pour les petits exploitants, les PA, les PT et les CL. FSC y parviendra grâce aux actions suivantes :

- **Surveiller les portefeuilles existants des fonds concernés**, afin d'identifier les références spécifiques à FSC ou à la certification de manière générale, afin de déterminer les possibilités de participation.
- Explorer la possibilité de participer à **l'élaboration de propositions par des membres de FSC**, afin d'y intégrer les activités de FSC, telles que l'élaboration des normes de gestion forestière de FSC.
- **Sensibiliser** au potentiel de la certification FSC à renforcer la capacité des fonds publics et privés concernés à surveiller et à vérifier les garanties sociales et environnementales.
- Faciliter l'intégration de considérations liées au climat et à la biodiversité dans les décisions relatives à **l'emplacement des projets de restauration**.

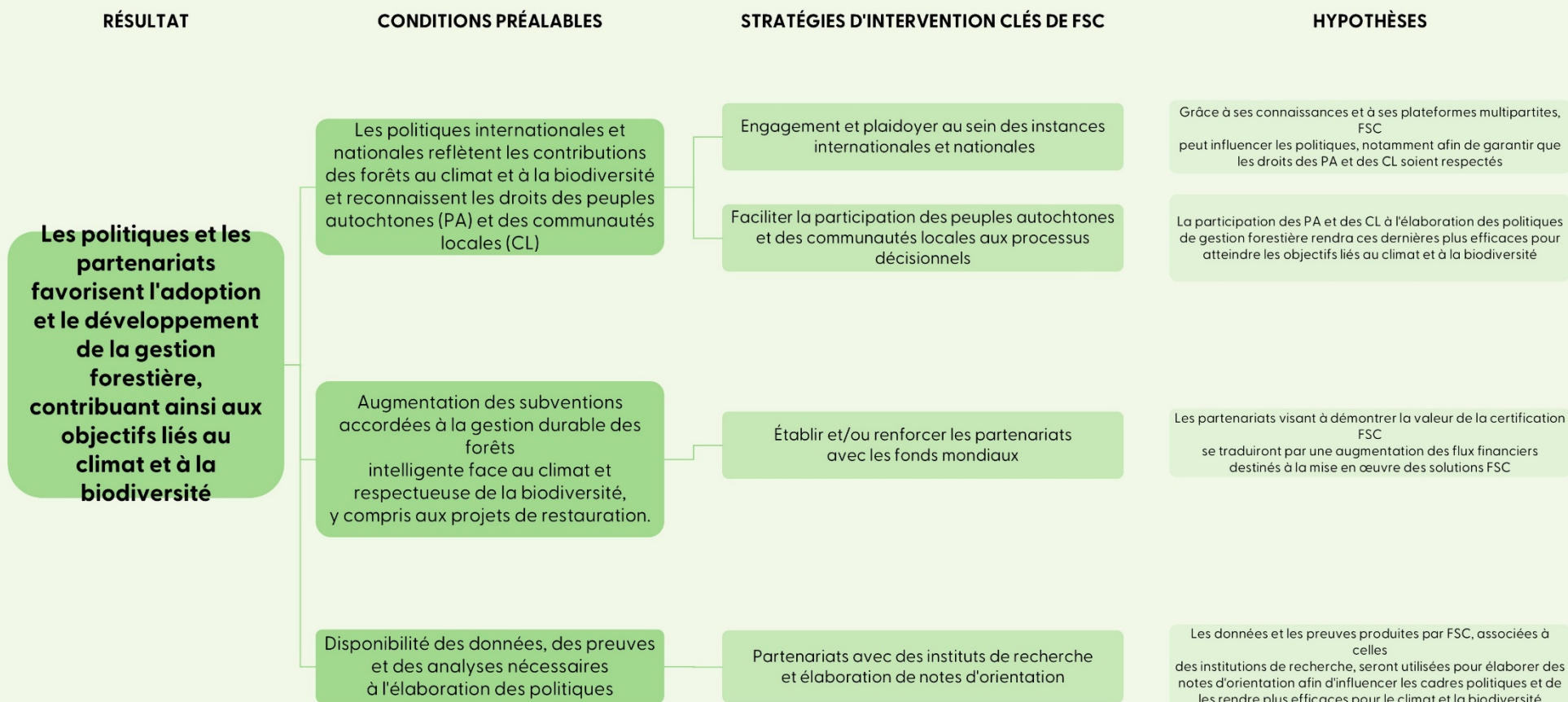
Réalisation 3.3 Des données, des preuves et des analyses sont disponibles pour l'élaboration des politiques.

En s'appuyant sur les données issues de la certification de la gestion forestière (réalisation 1.6) et sur des ensembles de données supplémentaires servant à démontrer les impacts de la certification FSC (réalisation 2.5), FSC peut utiliser cette crédibilité fondée sur des preuves pour influencer les politiques.

Afin de renforcer son influence sur les politiques et de promouvoir une prise de décision fondée sur les preuves, FSC **s'associera** activement à **des instituts de recherche** pour faciliter l'échange de données et élargir la portée et la profondeur des ensembles de données liés à la gestion forestière, au climat et à la biodiversité.

En combinant les données collectées par FSC avec des sources externes, l'organisation peut générer des informations solides sur les impacts de la GRF. Ces informations peuvent être synthétisées dans des **notes d'orientation** ciblées qui mettent en évidence le rôle de la certification FSC et les contributions essentielles des PA, des PT et des CL au climat et à la biodiversité, grâce à leurs pratiques de gestion forestière, y compris la restauration.

Priorité stratégique n° 3 :
Faire progresser les politiques et les partenariats afin de promouvoir les forêts en tant que solutions pour le climat et la biodiversité



4. Plan de mise en œuvre

Le conseil d'administration de FSC sera chargé de superviser la mise en place du présent cadre stratégique et de ses plans de mise en œuvre, des priorités annuelles et du budget correspondant.

La reddition de comptes envers les membres sera assurée par le biais de rapports d'avancement annuels du secrétariat et du conseil d'administration, basés sur des indicateurs mesurables élaborés pour les résultats et les réalisations escomptés du cadre stratégique.

Une fois que la stratégie mondiale 2027-2032 de FSC aura été élaborée et approuvée, la mise en œuvre du présent cadre stratégique sera intégrée dans l'approche et les mécanismes établis pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale. Ces plans stratégiques seront mis en place au moyen de plans de travail intégrés conçus pour guider les équipes dans la planification et l'obtention de résultats conformes aux objectifs stratégiques de l'organisation.

Annexe 1. Méthodologie d'élaboration du cadre stratégique de FSC pour le climat et la biodiversité 2026-2032

L'élaboration du cadre stratégique pour le climat et la biodiversité a suivi un processus structuré, inclusif et itératif afin de garantir qu'il soit fondé sur des données probantes, aligné sur les priorités des parties prenantes et façonné par des contributions collectives.

La méthodologie utilisée comprenait les étapes suivantes :

- Le processus a débuté par un examen documentaire complet réalisé par des experts en matière de climat et de conservation, comprenant une analyse des articles et documents pertinents élaborés au cours des années précédentes. Cet examen a permis d'établir une base de connaissances institutionnelles et contextuelles.
- Les experts ont mené plus de 70 entretiens auprès d'un large éventail de parties prenantes, notamment le conseil d'administration, le Comité permanent des peuples autochtones, le personnel de FSC, les membres de FSC et d'autres organisations. Ces entretiens ont fourni des éclairages essentiels sur les besoins, les priorités et les attentes actuels.
- Le projet de document a été examiné en interne par les équipes concernées qui travaillent sur les questions liées au climat et à la biodiversité afin de garantir leur adéquation avec les réalités opérationnelles.
- Un atelier dédié a été organisé avec le conseil d'administration lors de la réunion 101 du conseil d'administration.
- Un examen spécialisé du cadre de résultats (RF) a été mené en collaboration avec un expert en matière de résultats, ce qui a permis de renforcer la logique et la cohérence du cadre.
- Un atelier d'une journée a été organisé avec les équipes internes afin d'affiner et de valider le cadre de résultats.
- Deux ateliers ciblés ont été organisés avec le Comité permanent des peuples autochtones afin de recueillir des retours spécifiques.
- Le projet de document mis à jour a été communiqué aux équipes internes afin de recueillir des commentaires supplémentaires et d'apporter des améliorations.
- Un projet de document a été présenté lors de la réunion 102 du conseil d'administration.
- Une période de consultation de 34 jours, comprenant des ateliers, a été organisée avec les membres et le personnel de FSC afin de recueillir des retours sur l'orientation stratégique et la mise en œuvre, de valider les hypothèses et de contribuer directement à l'élaboration de la prochaine version du projet de document.
- Des discussions individuelles avec les équipes internationales concernées de FSC ont eu lieu en septembre.
- Une version révisée du projet de document a été transmise au comité de la planification stratégique du conseil d'administration (BSPC) pour examen.
- Une réunion parallèle visant à discuter des questions clés et à recueillir des éclairages supplémentaires a eu lieu lors de l'assemblée générale en octobre, ainsi qu'un exercice de priorisation lors de la journée portes ouvertes.

- Le projet de document a été examiné en interne par les équipes concernées qui travaillent sur les questions liées au climat et à la biodiversité afin de garantir leur adéquation avec les réalités opérationnelles.
- Après intégration des retours dans une version révisée du projet de document, le cadre stratégique a été présenté au conseil d'administration lors de la réunion 104 du conseil d'administration pour décision.

Cette approche itérative et participative a garanti que le cadre stratégique est solide et reflète des points de vue diversifiés.



FSC International – Développement mondial
Adenauerallee 134
53113 Bonn
Allemagne